

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Une planète, deux mondes, trois réalités

OCT
2021



Études économiques et financières

Perspectives économiques régionales

Afrique subsaharienne

Une planète, deux mondes, trois réalités

SDG 21

©2021 Cataloging-in-Publication Data
Édition française ©2021 Fonds monétaire international

Édition française

Traduction réalisée par les services linguistiques du FMI sous la direction de Marc Servais

Correction : Monica Nepote-Cit et Van Tran

PAO : Fernando Sole

IMF Library

Names: International Monetary Fund, publisher.

Title: Regional economic outlook. Sub-Saharan Africa : one planet, two worlds, three stories.

Other titles: Sub-Saharan Africa : one planet, two worlds, three stories. | World economic and financial surveys.

Description: Washington, DC : International Monetary Fund, 2021. | World economic and financial surveys, 0258-7440 | Oct. 2021. | Includes bibliographical references.

Identifiers: ISBN 9781513591933 (English Paper)

9781513576046 (French paper)

9781513576121 (French Web PDF)

9781513576138 (French ePub)

Subjects: LCSH: Africa, Sub-Saharan—Economic conditions. | Economic forecasting—Africa, Sub-Saharan. | Economic development—Africa, Sub-Saharan. | Africa, Sub-Saharan—Economic policy.

Classification: LCC HC800.R445 2021

Le rapport *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* est publié deux fois par an, au printemps et à l'automne, et rend compte de l'évolution économique de la région. Les projections et considérations de politique économique qu'il présente sont celles des services du FMI, et ne représentent pas nécessairement les points de vue du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

Les commandes peuvent être effectuées par Internet, télécopie ou courrier :

International Monetary Fund, Publication Services

P.O. Box 92780, Washington, DC 20090 (USA)

Tél. : (202) 623-7430 Téléc. : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org

www.imf.org

www.elibrary.imf.org

Toutes les éditions du rapport *Perspectives économiques régionales* :

Afrique subsahariennes sont disponibles à l'adresse :

<https://www.imf.org/en/Publications/REO/SSA>

Table des matières

Remerciements	v
Résumé	vii
Une planète, deux mondes, trois réalités	1
Une reprise problématique	1
Une incertitude accrue	5
Une planète	6
Deux mondes	7
Trois réalités	8
La voie à suivre : sauvegarder la place de la région dans un monde en mutation	17
Appendice statistique	29
Encadrés	
Encadré 1. L'inflation alimentaire en Afrique subsaharienne	22
Encadré 2. Allocation de droits de tirage spéciaux : un ballon d'oxygène pour l'Afrique subsaharienne	24
Encadré 3. Tarification du carbone : conséquences pour l'Afrique subsaharienne	25
Encadré 4. Approvisionnement et déploiement de vaccins en Afrique subsaharienne	27
Encadré 5. Le FMI en Afrique subsaharienne : les chiffres	28
Graphiques	
Graphique 1. Afrique subsaharienne : nouveaux cas confirmés de COVID-19	1
Graphique 2. Afrique subsaharienne : mesures d'endiguement et activité, 2020–21	1
Graphique 3. Afrique subsaharienne : croissance trimestrielle du PIB réel en glissement annuel, données et prévisions immédiates	2
Graphique 4. Afrique subsaharienne : termes de l'échange	2
Graphique 5. Écarts de l'indice EMBIG	3
Graphique 6. Afrique subsaharienne : principales entrées de capitaux, 2006–21	3
Graphique 7. Révisions de la croissance du PIB réel par rapport à avril 2021	4
Graphique 8. Inégalités en matière de vaccins contre la COVID-19	5
Graphique 9. Principaux pays : croissance du PIB réel par habitant, 2019–24	7
Graphique 10. Afrique subsaharienne : solde budgétaire et dette publique moyens, 2019–24	8
Graphique 11. Principaux pays : solde des transactions courantes, 2019–25	8
Graphique 12. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant, 2019–24	9
Graphique 13. Afrique subsaharienne : variation de la croissance du PIB réel et du solde budgétaire	9
Graphique 14. Afrique subsaharienne : variation du solde budgétaire, 2021–25	9
Graphique 15. Afrique subsaharienne : écart entre les projections de croissance	10
Graphique 16. Afrique subsaharienne : inégalité géographique, 2019–20	10
Graphique 17. Arbitrages de politique budgétaire	11

Graphique 18. Afrique subsaharienne : risque lié à la dette pour les pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC, 2015–21	11
Graphique 19. Principaux pays : recettes fiscales non tirées des ressources naturelles	12
Graphique 20. Principaux pays : inflation des prix à la consommation, 2019–22	14
Graphique 21. Afrique subsaharienne : variation du taux directeur, janvier–août 2021	14
Graphique 22. Afrique subsaharienne : pression sur le marché des changes, 2020–21	15
Graphique 23. Ensemble de pays : prêts improductifs en proportion du total des prêts bruts	15
Graphique 24. Principaux pays : population, 1800–2100	17
Graphique 25. Afrique subsaharienne : vulnérabilité au changement climatique, 2019	18

Tableaux de l'appendice statistique

Tableau AS1. Croissance du PIB réel et prix à la consommation	32
Tableau AS2. Solde budgétaire global, dons compris, et dette publique	33
Tableau AS3. Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris	34
Tableau AS4. Dette extérieure, dette officielle, par débiteur et réserves	35

Remerciements

L'édition d'octobre 2021 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* (PER) a été préparée par une équipe dirigée par Shushanik Hakobyan, sous l'autorité d'Aqib Aslam, Papa N'Diaye et Andrew Tiffin.

L'équipe était composée de Hany Abdel-Latif, Seung Mo Choi, Habtamu Fuje, Cleary Haines, Franck Ouattara et Henry Rawlings.

Charlotte Vazquez était responsable de la production du rapport, assistée d'Erick Trejo Guevara.

L'édition finale du rapport a été supervisée par Cheryl Toksoz du département des communications.

Les conventions suivantes sont utilisées dans la présente étude :

- Dans les tableaux, un blanc indique que la rubrique correspondante est en l'occurrence « sans objet », (...) indique que les données ne sont pas disponibles, et 0 ou 0,0 indique que le chiffre est égal à zéro ou qu'il est négligeable. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.
- Le signe – entre des années ou des mois (par exemple 2020–21 ou janvier–juin) indique la période couverte, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois indiqué inclusivement ; le signe / entre deux années (par exemple 2019/20) indique un exercice budgétaire (ou financier).
- Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis.
- Par « point de base », on entend un centième de point (de pourcentage). Ainsi 25 points de base équivalent à $\frac{1}{4}$ de point (de pourcentage).

Résumé

Une planète

La planète reste aux prises avec une pandémie qui dure et avec une accélération des changements climatiques, qui toutes deux soulignent la nécessité de renforcer la coopération et le dialogue à l'échelle mondiale. Les solutions à ces défis internationaux doivent mobiliser tous les pays et toutes les régions, y compris l'Afrique subsaharienne, qui possède la population la moins vaccinée au monde, un potentiel très prometteur en matière d'énergies renouvelables et des écosystèmes critiques.

Deux mondes

La croissance de l'Afrique subsaharienne devrait s'établir à 3,7 % en 2021, puis à 3,8 % en 2022. Ce rebond plus que bienvenu découle pour l'essentiel d'une nette embellie du commerce mondial et des cours des produits de base. Des récoltes favorables ont aussi contribué à augmenter la production agricole. Pour autant, la reprise devrait être plus lente que dans les pays avancés, d'où un écart de revenus grandissant. Ce dernier devrait perdurer à moyen terme, en partie du fait des différences d'accès aux vaccins, mais aussi en raison des disparités manifestes dans les mesures publiques de soutien.

Les perspectives demeurent extrêmement incertaines et risquent d'être révisées à la baisse. La reprise dépend notamment du rythme de la pandémie mondiale et de la campagne de vaccination dans la région. Elle est aussi exposée aux perturbations de l'activité mondiale et des marchés financiers.

Trois réalités

Premièrement, les disparités et les inégalités à l'échelle mondiale transparaissent aussi en Afrique subsaharienne. Les écarts entre les pays de la région s'expliquent une fois encore pour partie par les différences sur le plan de la vaccination et des mesures publiques de soutien. Toutefois, la crise a aussi mis en évidence de grandes différences de résilience, qui ont accentué la vulnérabilité préexistante et creusé les écarts entre les pays de la région. La comparaison entre les pays riches et pauvres en ressources naturelles montre que la structure économique diversifiée de ces derniers a non seulement tempéré les effets de la crise, mais leur a aussi permis de s'adapter assez vite à la situation.

En outre, le creusement des écarts entre les pays est allé de pair avec des disparités dans les pays eux-mêmes, sachant que la pandémie a été particulièrement éprouvante pour les populations les plus vulnérables de la région. Alors que quelque 30 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté, la crise a aggravé les inégalités, non seulement entre les catégories de revenu, mais aussi entre les zones géographiques infranationales, ce qui peut accroître le risque de tensions sociales et d'instabilité politique. Dans ce contexte, la hausse des prix des denrées alimentaires, couplée à la diminution des revenus, compromet les progrès antérieurs en matière de réduction de la pauvreté, de santé et de sécurité alimentaire.

Deuxièmement, alors que la pandémie se poursuit, les autorités des pays d'Afrique subsaharienne doivent faire face à un environnement de plus en plus difficile et complexe. Les dirigeants sont confrontés à trois enjeux budgétaires majeurs : 1) répondre aux besoins urgents de dépenses de développement de la région ; 2) maîtriser la dette publique ; et 3) augmenter les recettes fiscales dans un contexte où des mesures supplémentaires sont en général peu appréciées.

Atteindre ces objectifs n'a jamais été chose aisée et implique un exercice d'équilibrage difficile. Mais la tâche est devenue encore plus complexe du fait de la crise.

La politique monétaire a aussi été entravée. À l'échelle de la région, l'inflation moyenne s'inscrira en légère hausse en 2021, mais elle devrait ensuite fléchir en 2022, une fois que les déséquilibres provoqués par la pandémie disparaîtront et que les cours des produits de base se modéreront. Cependant, par la suite, à mesure que l'économie des pays de la région commencera à se redresser, le contexte dans lequel s'inscrit la politique monétaire évoluera et illustrera probablement les disparités grandissantes dans la région.

Troisièmement, la crise a souligné l'importance cruciale de la solidarité et de l'aide internationales. Concernant la COVID-19 en particulier, la menace de nouveaux variants met en évidence la nécessité d'une riposte mondiale, en ciblant notamment les populations non vaccinées d'Afrique. Le FMI a proposé un plan de vaccination d'au moins 40 % de la population totale de l'ensemble des pays d'ici à fin 2021 et 70 % d'ici au premier semestre de 2022. Pour l'Afrique subsaharienne, ces objectifs sont ambitieux et imposeront un

changement radical de stratégie de la part des pays avancés et des pays d'Afrique subsaharienne.

Plus globalement, en l'absence d'une aide financière et d'une assistance technique extérieures, les trajectoires de reprise divergentes de l'Afrique subsaharienne et du reste du monde pourraient se transformer en lignes de fracture permanentes, ce qui mettrait en péril des décennies de progrès durement acquis. Jusqu'à présent, les organisations internationales et les donateurs se sont mobilisés rapidement pour venir en aide à la région. Néanmoins, une intervention multilatérale plus poussée s'avère indispensable, compte tenu des besoins de financement élevés de la région et du creusement de l'écart avec le reste du monde. L'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) en août a augmenté les réserves de la région, ce qui a en partie allégé le fardeau des autorités tandis qu'elles pilotent la reprise économique de leur pays. Par la suite, le transfert volontaire de DTS des pays ayant une position extérieure solide vers ceux qui ont les plus gros besoins pourra encore amplifier les effets de la nouvelle allocation de DTS. En outre, l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) a accordé un répit indispensable et a été prolongée jusqu'à fin 2021. Mais le moment est venu pour que le cadre commun devienne pleinement opérationnel.

Pour l'avenir, le potentiel de la région demeure intact. Ces trente prochaines années, la population mondiale devrait croître d'environ 2 milliards de personnes. Cette croissance aura lieu pour moitié dans la seule Afrique subsaharienne. Cette tendance constitue le principal défi pour la région, mais elle représente aussi peut-être sa plus grande chance. Elle renferme un réservoir grandissant d'hommes et de femmes talentueux et

ingénieux, un milliard d'individus supplémentaires dialoguant et cherchant tous des solutions nouvelles pour améliorer leur sort et celui de leurs communautés.

Pour exploiter ce potentiel, des réformes audacieuses et porteuses de transformations seront nécessaires. Cependant, la menace des changements climatiques et le processus de transition énergétique à l'échelle mondiale signifient aussi que l'Afrique subsaharienne devra peut-être adopter un modèle de croissance tout à fait différent.

Bien que la région soit celle qui contribue le moins aux émissions de dioxyde de carbone dans le monde, avec moins de 3 % du total mondial, elle est peut-être la plus exposée aux chocs climatiques. Les dirigeants des pays d'Afrique subsaharienne devront donc lutter contre les changements climatiques en combinant mesures d'adaptation et d'atténuation. Malheureusement, toutes ces mesures sont coûteuses.

Pour autant, même si ces coûts sont élevés, ils sont nettement inférieurs à ceux de l'inaction. En l'absence de ces dépenses, l'Afrique subsaharienne pourrait devoir faire face à un nombre grandissant de crises humanitaires liées au climat, ce qui détournera l'attention des autorités du développement à plus long terme et freinera la capacité de la région à s'intégrer dans l'économie mondiale. Devant le peu de solutions existantes, mobiliser des financements extérieurs auprès d'acteurs des secteurs public et privé sera une priorité essentielle pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. En cas de réussite, la région sera prête à tenir la promesse du siècle africain, en contribuant à un avenir plus prospère et plus vert.

Une planète, deux mondes, trois réalités

UNE REPRISE PROBLÉMATIQUE

Une nouvelle année difficile, malgré des signes encourageants

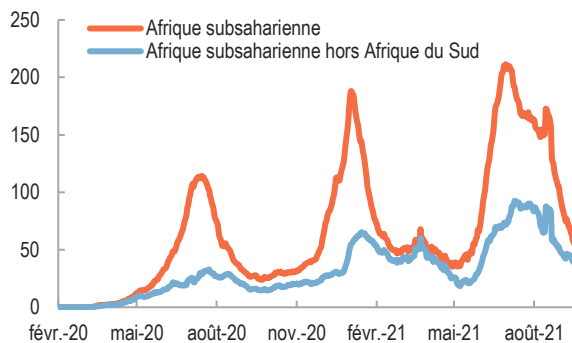
Encore une nouvelle vague de contaminations

Il y a un peu plus d'un an, à la mi-2020, l'Afrique subsaharienne était aux prises avec une crise sanitaire sans précédent : le nombre de contaminations à la COVID-19 a dépassé 100 000 par semaine et les systèmes locaux de santé publique ont été mis à rude épreuve. Toutefois, l'intervention rapide des autorités a permis d'éviter d'enregistrer les taux de contamination observés ailleurs. Lorsque les nouveaux cas ont commencé à diminuer, les pouvoirs publics ont placé leurs espoirs dans une réouverture prudente de l'économie qui favoriserait le redressement progressif de l'activité et de la croissance économiques.

Cependant, il en a été bien autrement au cours des 18 derniers mois. En janvier 2021, six mois seulement après le début de la crise, la région a subi une **deuxième vague** qui a rapidement dépassé la première en termes d'ampleur et de vitesse, les pays devant faire face à un nouveau variant du virus, plus contagieux, baptisé Bêta. Six mois plus tard, en juillet, l'Afrique subsaharienne a dû affronter une **troisième vague** et un variant encore plus dangereux nommé Delta. Le nombre de contaminations a atteint plus de 210 000 par semaine, soit trois ou quatre fois les pics de janvier pour certains pays (graphique 1). Devant les flambées épidémiques à répétition d'un pays à l'autre, il n'y a guère de raison de penser que la pandémie est passée.

Graphique 1. Afrique subsaharienne : nouveaux cas confirmés de COVID-19

(Nouveaux cas par semaine, en milliers, moyenne mobile sur 7 jours)



Source : Université Johns Hopkins, Center for Systems Science and Engineering.

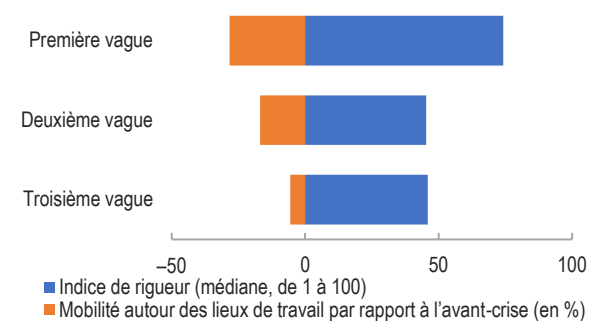
Dans ce contexte, un retour à la normale sera loin d'être simple et dépendra essentiellement de deux facteurs : la vaccination et les variants. Jusqu'à présent, le rythme de la vaccination en Afrique subsaharienne a été beaucoup plus lent que dans les autres régions. C'est la conséquence directe de l'accumulation de stocks par les pays avancés et des restrictions à l'exportation par les grands pays producteurs de vaccins. Début octobre, à peine 2½ % de la population disposait d'un schéma vaccinal complet, soit nettement moins que le pourcentage nécessaire pour atteindre l'immunité collective et que les taux observés dans les pays avancés (60 %) et dans les autres pays émergents et pays en développement (35 %). En outre, l'efficacité des vaccins s'amenuisant dans le temps, la demande d'injections de rappel augmentera probablement dans les pays avancés, ce qui réduira encore l'offre. Par conséquent, alors qu'environ 12 milliards de doses doivent être produites à l'échelle mondiale en 2021, il faudra probablement plus d'un an avant qu'un nombre significatif de personnes soient vaccinées en Afrique subsaharienne.

En l'absence de vaccins, les confinements ont été la seule solution pour endiguer le virus. Cependant, les derniers confinements ont été très différents de ceux des premiers jours de la pandémie en termes de rigueur. Leur incidence sur l'activité a été moindre (mais pas nulle), compte tenu des coûts élevés sur les plans économique et social liés à de longues périodes d'inactivité, et des faibles niveaux d'observation et d'application qui en ont résulté (graphique 2).

Une reprise bienvenue mais fragile par comparaison avec les autres pays

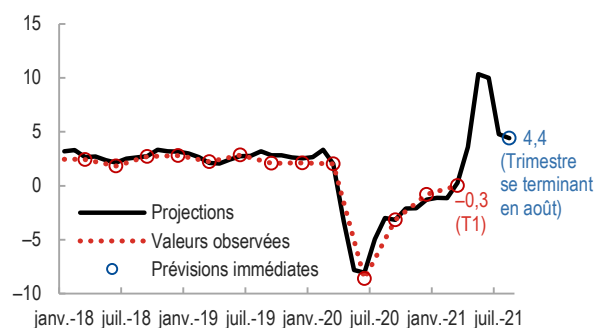
L'Afrique subsaharienne devrait afficher une croissance de 3,7 % en 2021. Il s'agit certes d'une nette embellie

Graphique 2. Afrique subsaharienne : mesures d'endiguement et activité, 2020-21



Sources : Google COVID-19 Community Mobility Reports ; Oxford COVID-19 Government Response Tracker ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Afrique subsaharienne : croissance trimestrielle du PIB réel en glissement annuel, données et prévisions immédiates
(En pourcentage)



Sources : Haver Analytics ; bases de données internes du FMI ; calculs des services du FMI.

après la contraction exceptionnelle de 2020, mais, néanmoins, de la reprise la plus lente dans le monde. Les indicateurs à haute fréquence font apparaître une amélioration régulière de l'activité au premier semestre de 2021, sous l'effet de la hausse des cours des produits de base (graphique 3). Toutefois, la dynamique s'est essouffée les derniers mois, en partie du fait de la dernière vague de la pandémie. L'activité a ralenti particulièrement dans les pays où les taux de contamination ont augmenté le plus vite ainsi que dans ceux en proie aux troubles sociaux. En revanche, elle a continué à se raffermir dans les pays qui sont parvenus à juguler les nouveaux cas. Les voyages d'affaires internationaux dans toute la région dépassent à présent les niveaux antérieurs à la pandémie, alors que les déplacements touristiques restent en demi-teinte.

L'inflation globale découle en grande partie de la hausse des prix des denrées alimentaires. En moyenne, l'inflation alimentaire s'était accélérée en Afrique subsaharienne même avant la pandémie, passant de 2 % en glissement annuel en 2019 à environ 11 % en 2021. Cette envolée s'explique par des facteurs nationaux comme de mauvaises conditions météorologiques et des perturbations des approvisionnements liées à des conflits. Elle reflète aussi la situation internationale : les prix mondiaux des produits alimentaires ont augmenté de quelque 30 % en août (en glissement annuel), sur fond de hausse des cours pétroliers, de chocs liés aux conditions météorologiques, de restrictions à l'exportation par les principaux exportateurs et d'accumulation de stocks dans certains pays (encadré 1).

À l'échelle de la région, les **troubles sociaux et les conflits** se sont multipliés vers le milieu de 2021, sous l'effet des séquelles des conflits armés, de l'instabilité liée aux transitions politiques, et des niveaux élevés de chômage, de pauvreté et d'inégalités — autant de facteurs que

la pandémie a encore amplifiés. L'instabilité en lien avec les conflits a des conséquences néfastes et durables sur la région : elle déplace les populations, entrave la formulation de la politique économique et réduit la capacité des ménages à accéder sans risque à des sources de nourriture et de revenu indispensables. Le nombre de personnes déplacées internes en Afrique subsaharienne a plus que doublé ces cinq dernières années, pour atteindre 16,5 millions en 2020, essentiellement en raison des conflits et, dans une moindre mesure, des catastrophes naturelles (par exemple au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mali, au Mozambique et en République démocratique du Congo.).

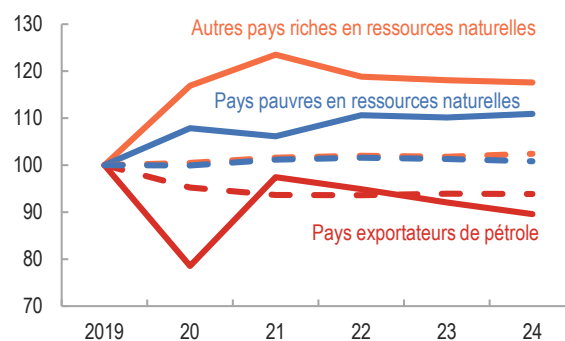
Bien que les catastrophes naturelles aient été moins nombreuses au premier semestre de 2021, certains pays continuent à pâtir de **chocs climatiques**. Des conditions météorologiques plus favorables en Afrique australe et orientale se sont traduites par des récoltes céréalières exceptionnelles, mais les sécheresses et inondations en Angola, au Kenya et à Madagascar ont pesé sur la production végétale et animale, ce qui a accentué les pressions sur l'inflation.

Un environnement extérieur plus favorable

Le commerce mondial s'est redressé fortement en 2021, sous l'impulsion d'effets de base assez marqués et de la vigueur de la demande des pays avancés. Cependant, la composition des échanges commerciaux a évolué. Malgré les goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement, le commerce de marchandises s'est redressé rapidement, tandis que les restrictions liées à la pandémie et les problèmes de sécurité ont freiné les échanges de services. Après leur stabilisation au deuxième trimestre de 2020, ces derniers restent faibles.

Les cours des produits de base ont dépassé les niveaux antérieurs à la pandémie. Par exemple, les cours des métaux (cobalt, cuivre, manganèse, nickel, plomb et

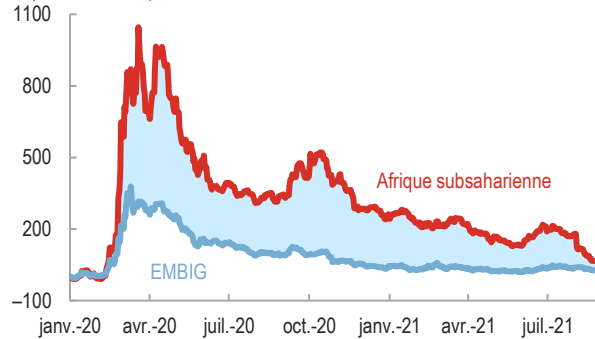
Graphique 4. Afrique subsaharienne : termes de l'échange
(Indice, 2019 = 100, lignes en tiret = projections d'avant-crise)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique 5. Écarts de l'indice EMBIG

(Chiffres cumulés par rapport au début de la crise de la COVID-19, en points de base)



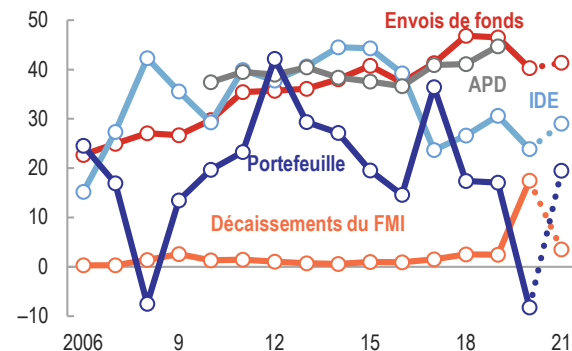
Sources : Bloomberg Finance L.P. ; calculs des services du FMI.
 Note : EMBIG = *Emerging Market Bond Index Global* (indice mondial des rendements des titres de dette des pays émergents).

zinc) se sont envolés durant l'année écoulée et les prix mondiaux de nombreuses denrées alimentaires (blé, café et sucre) ont augmenté pour atteindre des niveaux records (graphique 4). Les prix du pétrole ont aussi été soutenus, mais la production doit encore redémarrer dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne.

Les conditions financières mondiales restent accommodantes, plusieurs pays préémergents d'Afrique subsaharienne ayant fait leur retour sur le marché en 2021. Les émissions d'obligations souveraines internationales par les pays préémergents de la région ont atteint 13,2 milliards de dollars jusqu'à fin septembre. Ces émissions, qui ont été sursouscrites, témoignent d'un immense appétit pour les euro-obligations d'Afrique subsaharienne qui sera probablement à l'origine d'autres émissions. La différence entre les écarts de rendement des pays préémergents d'Afrique subsaharienne et ceux des

Graphique 6. Afrique subsaharienne : principales entrées de capitaux, 2006–21

(En milliards de dollars)



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; Banque mondiale ; calculs des services du FMI.
 Note : À l'exclusion de Maurice. Les lignes en pointillé portant sur 2021 sont des estimations. APD = aide publique au développement ; IDE = investissement direct étranger.

pays émergents comparables a continué à s'amenuiser (graphique 5). Toutefois, les coûts demeurent plus élevés qu'au début de 2020, avec des disparités entre les pays : les rendements ont été plus bas qu'avant la crise au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Nigéria, alors qu'ils ont été identiques au Sénégal et supérieurs au Ghana.

Les flux d'investissements de portefeuille sont devenus positifs. Au total, les entrées d'investissements dans les pays émergents et préémergents d'Afrique subsaharienne ont représenté 4,4 milliards de dollars entre janvier et août 2021 (graphique 6). Si les investissements directs étrangers ont reculé de 12 %, à 30 milliards de dollars en 2020, (soit un meilleur résultat que dans d'autres régions), ils ne devraient progresser que modérément en 2021 et s'accroître davantage après 2022, parallèlement à un accroissement attendu de la demande de produits de base, à l'approbation de grands projets et à la mise en forme finale du protocole sur les investissements durables de la zone de libre-échange continentale africaine.

Les envois de fonds devraient progresser de 2,6 % en 2021. Cette perspective favorable vient s'ajouter à un résultat meilleur que prévu en 2020. Les envois de fonds ont diminué de seulement 13,4 % en 2020, sous l'effet d'une chute spectaculaire de 28 % au Nigéria. En dehors du Nigéria, les envois de fonds de la région ont augmenté de 1,6 % en 2020. Depuis le début de l'année 2021, certains pays ont déjà enregistré des hausses sensibles des envois de fonds (de 60 % en Gambie et de 20 % au Kenya au premier semestre de 2021 par exemple), à la faveur de mesures de soutien budgétaire persistantes dans les pays destinataires et d'un basculement vers des paiements numériques (au lieu de paiements en espèces) et vers des circuits formels (et non plus informels).

Une légère amélioration des perspectives

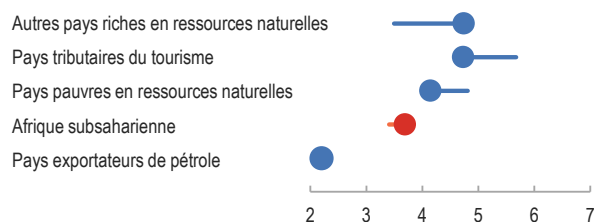
Les rouages de l'économie mondiale commencent enfin à tourner, par à-coups, mais sur fond de plus grande incertitude. La croissance mondiale devrait atteindre 5,9 % en 2021, avant de fléchir à 4,9 % en 2022, ce qui reste honorable. En revanche, selon les prévisions, la croissance en Afrique subsaharienne se redressera de manière plus progressive pour s'établir à 3,7 % en 2021 puis à 3,8 % en 2022.

La prévision de croissance pour 2021 a été revue en hausse, essentiellement du fait des perspectives meilleures que prévu pour les pays riches en ressources naturelles hors pétrole, dont la croissance a été revue à la hausse de 1,2 point de pourcentage, à 4,7 %, compte tenu de la hausse des cours des produits de base (graphique 7).

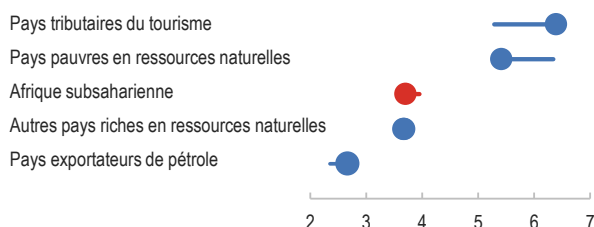
Graphique 7. Révisions de la croissance du PIB réel par rapport à avril 2021

(En pourcentage)

2021. De 3,4 à 3,7



2022. De 4,0 à 3,8



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Cela a toutefois été compensé par une révision à la baisse de la prévision concernant les pays pauvres en ressources naturelles, de 0,7 point de pourcentage, à 4,1 %. La prévision de croissance des pays exportateurs de pétrole a aussi été revue en légère baisse, de 0,1 point de pourcentage, à 2,2 %. Ce changement s'explique par une prévision plus faible pour l'Angola.

Pour 2022, la croissance a été revue à la baisse par rapport à la prévision d'avril 2021, ce qui s'explique par des perspectives plus défavorables que prévu pour les pays pauvres en ressources naturelles. La prévision de croissance de ces derniers en 2022 a été revue en baisse de 1,0 point de pourcentage, à 5,4 %. En revanche, pour les pays exportateurs de pétrole, la prévision de croissance en 2022 a été revue en hausse de 0,3 point de pourcentage, à 2,7 %.

Pour ce qui est des principaux pays de la région :

- En **Afrique du Sud**, la croissance devrait s'établir à 5,0 % en 2021, sous l'effet d'un premier semestre meilleur que prévu et des effets de niveau de la mise à jour récente des comptes nationaux, qui se sont ajoutés aux effets de base prononcés de 2020. Toutefois, les effets conjugués de la troisième vague de COVID-19 et des troubles sociaux localisés en juillet ont pesé sur les perspectives. Comme le rythme des réformes structurelles devrait rester peu soutenu et que le rebond devrait être plus rapide que prévu en 2021, la capacité de l'Afrique du Sud

à maintenir le rythme de croissance de 2021 sera limitée. La croissance devrait donc marquer le pas à 2,2 % en 2022.

- Au **Nigéria**, la croissance économique s'établira à 2,6 % en 2021, sous l'impulsion du redressement des secteurs autres que celui du pétrole et de la hausse des cours du pétrole, même si la production de pétrole devrait rester en deçà des niveaux antérieurs à la COVID-19. La croissance progressera légèrement à 2,7 % en 2022 et se maintiendra à ce niveau à moyen terme, ce qui permettra au PIB par habitant de se stabiliser aux niveaux actuels malgré des problèmes structurels de long date et une grande incertitude.
- En **Angola**, l'économie devrait subir une contraction de 0,7 % en 2021, puis croître de 2,4 % en 2022, mettant ainsi fin à six années de récession. La croissance pour 2021 a été revue en forte baisse depuis avril en raison du recul des investissements et des problèmes techniques à répétition dans le secteur pétrolier. Les secteurs autres que celui du pétrole resteront le principal moteur de la croissance économique, le commerce et l'agriculture s'étant redressés nettement au-dessus des niveaux antérieurs à la pandémie.
- En **Éthiopie**, la prévision de croissance pour l'exercice 2021 demeure inchangée à 2,0 %. Pour l'exercice 2022, la croissance se heurte à plusieurs obstacles, à savoir la lenteur de la vaccination, une possible hausse des contaminations à la COVID-19 et le conflit au Tigré. Une amélioration de l'environnement extérieur soutiendra les principales exportations ainsi que les investissements directs étrangers et les envois de fonds. Le conflit qui perdure accentue l'incertitude entourant les perspectives de croissance du pays.

Les pays tributaires du tourisme (Cabo Verde, Comores, Gambie, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles) connaissent une reprise particulièrement délicate. La pandémie a souligné la vulnérabilité de ces pays aux chocs mondiaux qui frappent le secteur des voyages et du tourisme, qui représente environ 18 % du PIB en moyenne. Même si la croissance a renoué avec les niveaux antérieurs à la pandémie, ces pays subissent des pertes de revenu permanentes allant jusqu'à 15 % du PIB (Cabo Verde, Maurice). Certains pays s'en sortent mieux grâce à l'ampleur des envois de fonds (Comores, Gambie), qui soutiennent la consommation privée. Le tourisme mondial reste morose. Toutefois, les recettes tirées du tourisme ont commencé à s'améliorer, en

partant d'un niveau bas, à la faveur, dans certains cas, de programmes de vaccination de grande ampleur (Cabo Verde, Seychelles).

Dans les **pays fragiles**, la baisse des dépenses publiques et de l'investissement privé pèsera sur la croissance en 2022, mais sera contrebalancée par une légère hausse de la consommation et par la poursuite des investissements financés sur ressources extérieures. Cependant, dans certains pays fragiles, ceux du Sahel en particulier, les problèmes constants de sécurité (Burkina Faso) et l'instabilité politique (Guinée, Mali, Tchad) pourraient compromettre le rebond attendu de la confiance des consommateurs et des investisseurs.

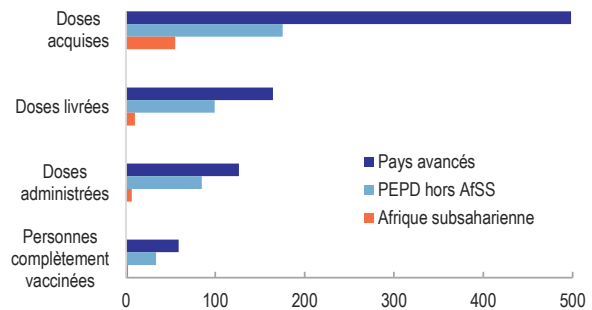
UNE INCERTITUDE ACCRUE

Alors que la pandémie s'éternise, l'incertitude demeure élevée, si bien que les perspectives risquent d'être révisées à la baisse

Comme le soulignait l'édition d'avril 2021 du rapport sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*, la région risque de subir des vagues de contaminations à répétition avant que les vaccins ne deviennent accessibles à tous. Le scénario de référence suppose que les prochaines vagues iront de pair avec des confinements localisés, mais que les mesures d'endiguement seront en général moins strictes qu'au début de l'année 2020. Toutefois, chaque vague est particulière et se caractérise par des variants potentiellement différents et par des règles de confinement spécifiques. En conséquence, les ménages et les entreprises ont tous changé de comportement ces 18 derniers mois, en s'adaptant au cas par cas à la situation. L'incidence des futures vagues sur l'activité demeure donc très incertaine.

Cette incertitude perdurera tant que la population de la région ne sera pas vaccinée (graphique 8). Bien que le scénario de référence suppose que peu de pays d'Afrique subsaharienne disposeront de vaccins pour tous leurs habitants avant 2023, les perspectives vaccinales à l'échelle mondiale sont aussi floues. Au chapitre des bonnes nouvelles, la production de vaccins devrait augmenter sensiblement vers la fin de 2021 et la communauté internationale (dont le FMI) s'efforce de manière concertée de faire en sorte que la distribution des vaccins dans le monde soit rapide et équitable. De plus, la production locale de vaccins devrait continuer à augmenter en 2022. En revanche, si de nouveaux

Graphique 8. Inégalités en matière de vaccins contre la COVID-19
(En pourcentage de la population, au 26 septembre 2021)



Sources : Airfinity ; Our World in Data ; Nations Unies, division de la population ; calculs des services du FMI.

Note : PEPD hors AfSS = pays émergents et pays en développement ne faisant pas partie de l'Afrique subsaharienne.

variants apparaissent, les pressions pour que des injections de rappel soient réalisées dans les pays où les taux de vaccination sont déjà élevés risquent de s'accroître, ce qui pourrait différer l'accès aux vaccins des pays qui sont encore aux premiers stades de leur programme de vaccination. En outre, le succès de la campagne de vaccination dépend énormément des infrastructures de distribution de chaque pays et des efforts déployés pour dissiper les hésitations. Ces dernières pourraient être moins problématiques une fois que les vaccins seront largement disponibles et accessibles. Si la campagne était encore retardée, l'Afrique subsaharienne serait exposée à de nouvelles souches du virus encore plus virulentes. Il serait ainsi plus probable que la COVID-19 devienne à terme un problème permanent et endémique dans toute la région, ce qui pèserait forcément sur la confiance, la croissance et la vigueur de la reprise.

Le scénario de référence pour l'Afrique subsaharienne a été revu en forte hausse durant l'année écoulée. Il ressort toutefois de l'analyse des services du FMI que la révision peut s'expliquer presque entièrement par une embellie plus forte que prévu de la conjoncture extérieure. Cela montre que la région reste très vulnérable face à l'évolution des perspectives mondiales, deux risques se détachant actuellement : 1) la menace d'une hausse des anticipations d'inflation aux États-Unis et 2) la possibilité que la COVID-19 devienne une maladie endémique, comme la grippe, d'où une réorganisation permanente des activités impliquant des contacts fréquents à l'échelle mondiale¹.

- Concernant la menace inflationniste, un durcissement de la politique monétaire aux États-Unis pourrait se traduire par un resserrement des conditions financières mondiales, par un

¹Voir les hypothèses pour chaque scénario dans le chapitre 1 de l'édition d'octobre 2021 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

ralentissement de l'activité mondiale, par un accroissement des primes de risque pour les pays émergents vulnérables et par une diminution de l'accès au financement pour les programmes sociaux et d'investissement indispensables, ce qui nuirait gravement au développement du capital physique et humain. La perte cumulée pour l'Afrique subsaharienne est estimée à environ 1¾ % du PIB en 2022–26, les pays exportateurs de pétrole essuyant les plus lourdes pertes.

- S'agissant de la possibilité que la COVID-19 devienne une maladie endémique à l'échelle mondiale, sachant que les entreprises et les ménages adaptent leur comportement et que certains investissements antérieurs à la pandémie deviennent non rentables, les séquelles de la crise pourraient être plus importantes que celles qui figurent déjà dans le scénario de référence mondial. Outre les éventuels effets sur la campagne de vaccination régionale, l'incidence sur l'Afrique subsaharienne équivaut, selon les estimations, à une perte cumulée de 1½ % du PIB supplémentaire en 2022–26.

UNE PLANÈTE

Vivre avec le virus

Faute d'une politique vaccinale appropriée, la pandémie continuera à retarder la reprise

Pour les dirigeants des pays d'Afrique subsaharienne, la priorité numéro un est toujours de sauver des vies. Toutefois, la vitesse même de la dernière vague de la pandémie souligne la difficulté à mettre fin à une crise, une fois qu'elle a débuté. Les autorités n'ont alors guère d'autre choix que de prendre des mesures d'endiguement coûteuses et doivent continuer à apporter un soutien d'urgence et à engager des dépenses de santé. Par conséquent, tant que la population de la région restera vulnérable, les dirigeants devront s'atteler à une tâche peu enviable : tenter de stimuler leur économie tout en affrontant des vagues de contaminations à répétition lorsqu'elles apparaissent.

Il est indispensable de mettre en œuvre rapidement la proposition de vaccination mondiale

Une récente proposition du FMI vise à vacciner au moins 40 % de la population totale de l'ensemble des pays d'ici

à la fin de cette année et au moins 70 % d'ici au premier semestre de 2022². Pour l'Afrique subsaharienne, ces objectifs sont ambitieux et imposeront un changement radical de stratégie de la part des pays avancés et des pays d'Afrique subsaharienne³.

Premièrement, il est capital de distribuer des vaccins aux pays d'Afrique subsaharienne dès que possible. La solution la plus rapide pour y parvenir est que les pays avancés partagent leurs stocks de manière bilatérale ou dans le cadre d'initiatives multilatérales. Le mécanisme d'accès mondial et équitable aux vaccins contre le virus de la COVID-19 (COVAX) a déjà reçu des engagements portant sur plus d'un demi-milliard de doses, mais ceux-ci doivent être honorés pour donner lieu à des livraisons au plus vite.

Deuxièmement, il faudrait encourager les producteurs de vaccins à accélérer l'approvisionnement en Afrique.

Troisièmement, le Fonds africain pour l'acquisition de vaccins (AVAT) devrait être intégralement financé pour garantir la couverture de 30 % de la population de l'Union. Cela nécessite un montant estimé à 2 milliards de dollars.

Quatrièmement, la communauté internationale devrait lever les restrictions aux exportations de matières premières et de vaccins finis, pour faire en sorte que l'unité de production du groupe Aspen en Afrique du Sud fonctionne à plein régime et que le Serum Institute of India reprenne les exportations vers les pays membres du mécanisme COVAX.

Cinquièmement, au moins 2,5 milliards de dollars seront nécessaires pour que les systèmes de santé en Afrique subsaharienne puissent vacciner rapidement la population locale lorsque les approvisionnements commenceront à augmenter. De nombreux pays (Eswatini, Ghana, Kenya, Namibie, Rwanda) ont dû différer leurs campagnes de vaccination en attendant l'arrivée de nouvelles doses de vaccin. Pour le moment, ces pénuries, et non pas la capacité à réaliser des injections, ont été le principal obstacle dans toute la région.

Sixièmement, les pays doivent aussi accélérer leurs achats de traitements indispensables, d'oxygène et d'équipements de protection individuelle. Pour ce faire, un financement sous forme de dons sera nécessaire en urgence pour acheter

²Agarwal, Ruchir et Gita Gopinath. 2021. « Une proposition pour mettre fin à la pandémie de COVID-19 ». Note de synthèse des services du FMI 2021/004, Fonds monétaire international, Washington.

³Cherif, Reda et Shushanik Hakobyan. 2021. « Vaccinating against COVID-19 to Avert a Disaster in Africa ». Note de la série spéciale du FMI sur la COVID-19 (août), Fonds monétaire international, Washington.

et distribuer à titre préventif un minimum de matériels essentiels aux pays les plus exposés.

Enfin, peu de pays disposent de marge de manœuvre budgétaire pour financer cet effort par eux-mêmes. Par conséquent, l'aide financière de la communauté internationale devra pour l'essentiel prendre la forme de dons ou de prêts concessionnels. Le FMI a constitué un groupe de travail spécial avec ses homologues de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation mondiale de la santé, et d'autres institutions, pour veiller à ce que les pays obtiennent les ressources et les vaccins dont ils ont besoin.

DEUX MONDES

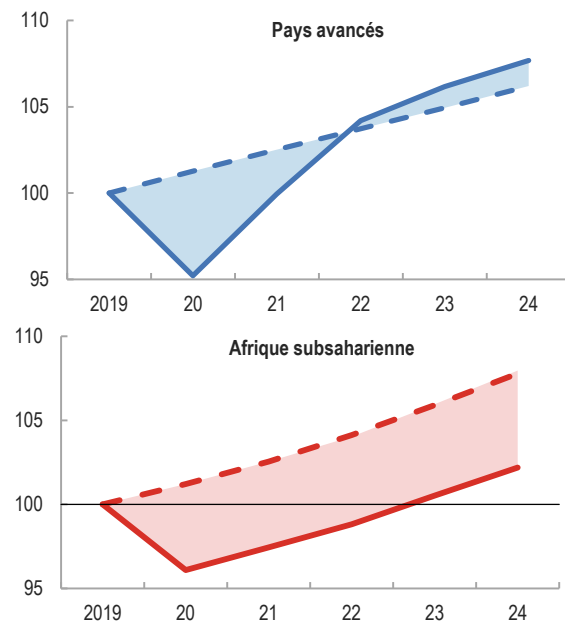
Des disparités dangereuses

Les disparités à l'échelle mondiale devraient perdurer à moyen terme. Même s'il est prévu que les pays avancés renouent avec leur trajectoire d'avant la crise d'ici à 2023, la pandémie a abaissé de manière permanente la trajectoire du PIB réel en Afrique subsaharienne, ce qui laisse entrevoir une perte de production réelle par habitant de 5,6 % (graphique 9). Pour faire jeu égal avec les résultats observés dans les pays avancés, à savoir regagner le terrain perdu d'ici à 2023, il faudrait que la croissance de l'Afrique subsaharienne soit deux fois plus rapide ces trois prochaines années.

Concernant la reprise mondiale, l'accès aux vaccins reste la principale ligne de fracture, que la recrudescence de la pandémie a exacerbée tout récemment. De nombreux pays avancés ont accompli des progrès considérables sur le front de la vaccination depuis l'édition d'avril 2021 des *Perspectives de l'économie mondiale*. En revanche, l'Afrique subsaharienne reste, quant à elle, aux prises avec la pandémie et doit composer avec une campagne de vaccination nettement plus lente, freinée par un approvisionnement en vaccins insuffisant et par les restrictions à l'exportation des principaux producteurs.

En outre, la reprise mondiale à deux vitesses témoigne aussi des différences notables en matière de mesures publiques de soutien, au début de la crise et par la suite. Avant la crise, l'espace budgétaire restreint en Afrique subsaharienne était déjà un sujet de préoccupation de longue date, et les autorités disposaient pour la plupart d'une marge de manœuvre réduite pour amortir le choc (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2020). La crise qui se poursuit ne fait qu'accentuer ce problème. À plus long terme, les solutions de financement étant peu nombreuses, le

Graphique 9. Principaux pays : croissance du PIB réel par habitant, 2019–24
(2019 = 100, les lignes en tiret indiquent les projections d'avant-crise)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

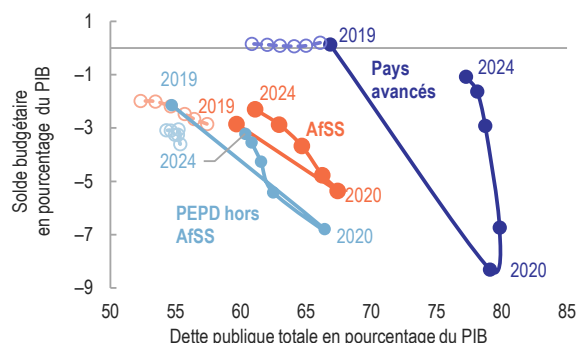
déficit budgétaire moyen pour la région devrait diminuer pour tendre vers le niveau antérieur à la pandémie de 2,9 % du PIB d'ici à 2023. Malgré cette contraction des déficits, la dette de l'Afrique subsaharienne restera élevée, le ratio dette/PIB demeurant supérieur de 4,4 points de pourcentage aux niveaux antérieurs à la pandémie d'ici à 2025 (graphique 10). En revanche, dans les pays avancés et dans les autres pays émergents et pays en développement, les déficits ne devraient pas renouer avec les niveaux d'avant la pandémie à l'horizon des prévisions, les ratios dette publique/PIB restant supérieurs de plus de 10 points de pourcentage aux niveaux antérieurs à la pandémie à la fin de l'horizon des prévisions.

Une reprise freinée

Une comparaison avec la situation des pays avancés pourrait contribuer à élucider davantage les difficultés rencontrées par les dirigeants des pays d'Afrique subsaharienne. L'examen du comportement d'épargne fait apparaître que le recours à de vastes mesures budgétaires dans les pays avancés a permis à de nombreux ménages et entreprises de reconstituer ou d'accroître leur épargne, ce qui a créé les conditions pour que la demande privée déclenche la reprise prévue. Dans ce contexte, les perspectives des pays avancés prévoient un transfert en douceur de ces aides publiques exceptionnelles vers une croissance tirée par le secteur privé (graphique 11). La vitesse à laquelle cela se produit, au fur et à mesure des ponctions dans l'excès

Graphique 10. Afrique subsaharienne : solde budgétaire et dette publique moyens, 2019–24

(Les lignes en pointillé représentent les chiffres des PEM d'octobre 2019)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : PEPD hors AfSS = pays émergents et pays en développement ne faisant pas partie de l'Afrique subsaharienne.

d'épargne privée pour financer la consommation et l'investissement, déterminera le rythme de la reprise, un transfert plus lent impliquant une reprise plus lente.

En revanche, la capacité des autorités à soutenir l'épargne privée durant la crise en Afrique subsaharienne a été relativement limitée, en raison d'un espace budgétaire restreint, et notamment de l'incapacité à émettre davantage de dette. Cela a probablement amplifié l'effondrement de la demande agrégée. Le transfert vers le secteur privé risque aussi d'être freiné. Contrairement aux pays avancés, la reprise de la consommation privée est plus progressive en Afrique subsaharienne. Compte tenu des besoins actuels de dépenses liés à la pandémie, au développement et à la reprise, les autorités peineront pour la plupart à réduire leurs besoins de financement et seront donc confrontées à un trilemme budgétaire (voir page 12).

Comme la capacité de la plupart des pays à enregistrer des déficits courants plus élevés est limitée, ce qui s'explique

par la traditionnelle réticence des créanciers étrangers à financer l'investissement privé, la demande du secteur privé ne sera pas en mesure d'alimenter la reprise. Ces obstacles devraient être bien connus. En l'absence de financements extérieurs, les emprunts du secteur public sur les marchés nationaux auront tendance à évincer l'investissement privé et à ralentir la croissance. Mais, une fois encore, l'ampleur de la crise récente a nettement aggravé le problème en Afrique subsaharienne, en accentuant les difficultés rencontrées par les dirigeants qui tentent de dynamiser leur économie.

TROIS RÉALITÉS

Des disparités à tous les niveaux

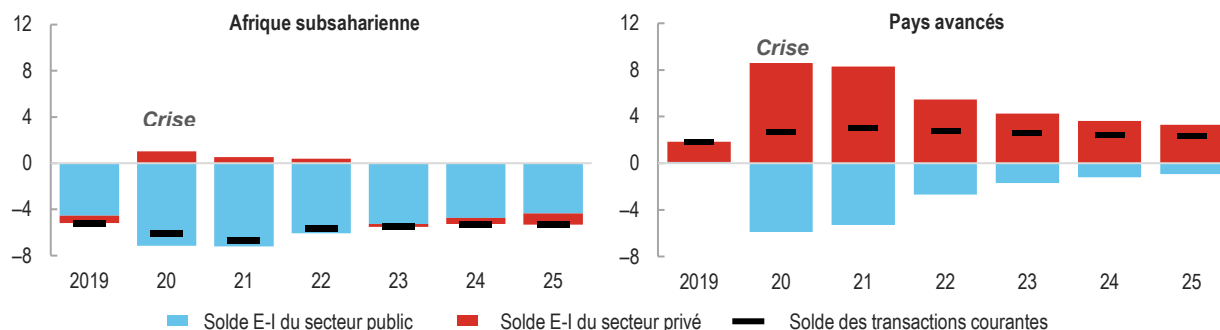
Entre les pays d'Afrique subsaharienne

Pour les pays de la région, la perte de revenu imputable à la crise devrait varier considérablement. La perte permanente de production réelle devrait être comprise entre plus de 20 % pour Cabo Verde et moins de 3 % pour le Togo et le Zimbabwe. Avant la crise, la perspective de croissance pour la région avait déjà montré des signes inquiétants de reprise à deux vitesses, les pays fragiles et riches en ressources naturelles étant nettement moins bien lotis que les pays pauvres en ressources naturelles (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2019). Du fait de la crise, ces écarts de croissance qui préexistaient n'ont fait que se creuser (graphique 12).

Comme pour la reprise mondiale, les reprises économiques inégales dans la région s'expliquent en partie par les disparités en matière de vaccination et de mesures publiques de soutien. Durant l'année écoulée, les prévisions de croissance dans toute la région ont en général été revues à la hausse, de manière un peu plus

Graphique 11. Principaux pays : solde des transactions courantes, 2019–25

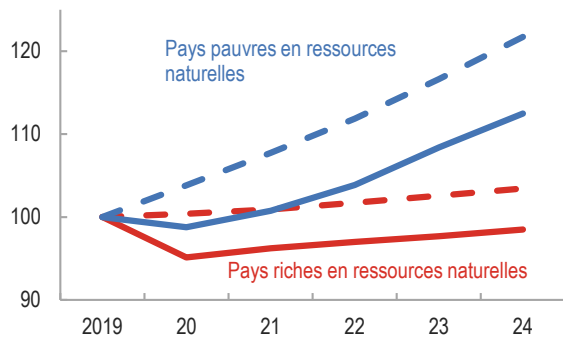
(Moyenne simple, en pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

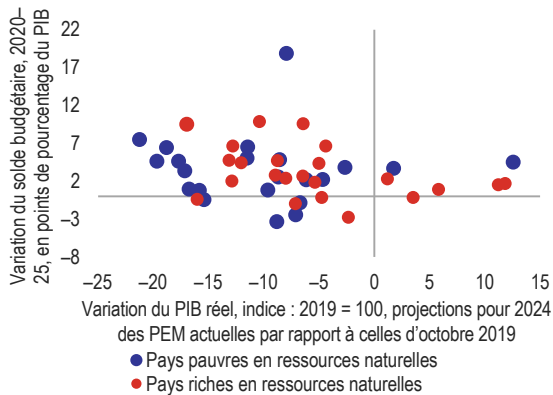
Note : E-I = épargne-investissement.

Graphique 12. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant, 2019–24
(2019 = 100, les lignes en tiret indiquent les projections d'avant-crise)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique 13. Afrique subsaharienne : variation de la croissance du PIB réel et du solde budgétaire

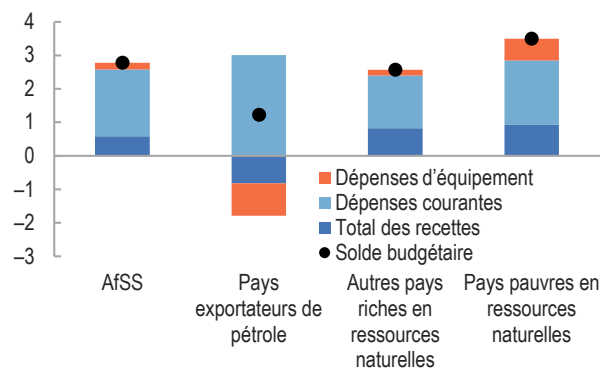


Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : PEM = *Perspectives de l'économie mondiale*.

prononcée pour les pays plus performants sur le plan de la vaccination. Par exemple, le Botswana et les Seychelles, qui affichent des taux de vaccination bien supérieurs à la moyenne régionale, ont revu à la hausse leurs prévisions de croissance pour 2021 en conséquence.

S'agissant des mesures publiques de soutien, les pays qui procéderont à un rééquilibrage budgétaire plus marqué en 2020–25 devraient subir une perte de production plus élevée (graphique 13). Les différences entre les pays sont encore plus grandes pour ce qui est de la nature de l'ajustement. Le rééquilibrage dans les pays exportateurs de pétrole à moyen terme devrait essentiellement passer par une hausse des recettes non tirées des produits de base et, dans une moindre mesure, par une réduction des dépenses primaires courantes et par une augmentation des investissements publics (graphique 14). Les autres pays riches et pauvres en ressources naturelles devraient aller encore plus loin en matière de rééquilibrage budgétaire, principalement en

Graphique 14. Afrique subsaharienne : variation du solde budgétaire, 2021–25
(En pourcentage)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

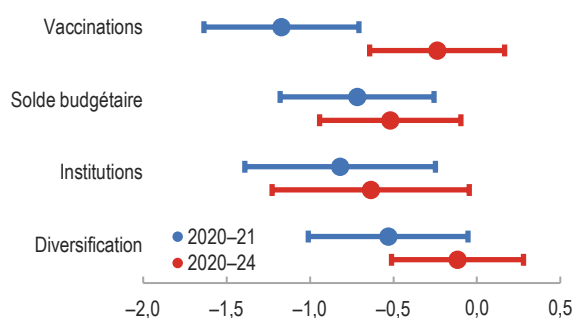
réduisant les dépenses courantes, tout en redéfinissant les priorités d'investissement public dans les autres pays riches en ressources naturelles et en augmentant les recettes dans les pays pauvres en ressources naturelles.

Outre les disparités en matière de mesures publiques de soutien, la crise a aussi mis en évidence les principales **différences de résilience** entre les pays. Une fois encore, si l'on compare les pays riches en ressources naturelles et les pays pauvres en ressources naturelles, ces derniers ont tendance à afficher une **structure économique** nettement plus **diversifiée**, ce qui a contribué à modérer les premiers effets de la crise, mais a aussi permis à ces pays de s'adapter rapidement et de vite rebondir (graphique 15). En revanche, les pays riches en ressources naturelles ont été les plus durement touchés par la crise et devraient se redresser relativement lentement. Le mécanisme sous-jacent est très probablement complexe, sachant que la qualité des institutions, la gouvernance, la crédibilité budgétaire, les moyens administratifs, le climat des affaires, le degré de diversification et la résilience d'un pays sont tous liés entre eux. Mais, quelle que soit la cause, les pays qui avaient obtenu des résultats relativement satisfaisants avant la crise sont en général ceux qui devraient se redresser rapidement. En substance, la crise a souligné et amplifié les différences de vulnérabilité entre les pays qui préexistaient, en aggravant les disparités dans toute la région.

À l'intérieur des différents pays

Dans la plupart des pays, les effets de la pandémie ont été **relativement modérés pour les secteurs extractifs à forte intensité de capital** par rapport aux secteurs de services à plus forte intensité de main-d'œuvre. De même, bon nombre des secteurs de services les plus durement touchés (comme le commerce de gros et de détail, l'hébergement

Graphique 15. Afrique subsaharienne : écart entre les projections de croissance
(En points de pourcentage)



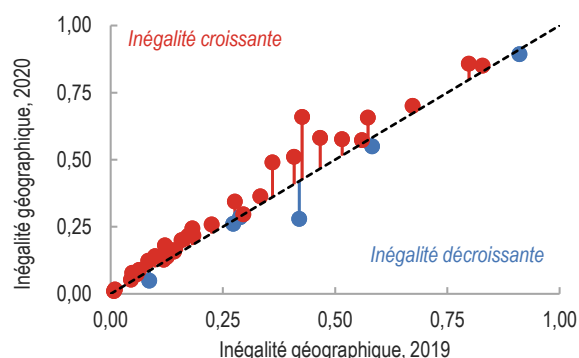
Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; Banque mondiale, indicateurs de gouvernance mondiale ; Our World in Data ; calculs des services du FMI.

Note : Le graphique présente des estimations ponctuelles et des intervalles de confiance de 90 % (avec des erreurs-types ayant la même hétéroscédasticité) pour les coefficients d'une régression transversale multi-pays (non pondérée) portant sur l'écart entre les projections de croissance (chiffres actuels par rapport aux moyennes d'octobre 2019), selon le taux de vaccination, le solde budgétaire, les institutions et la diversification, et avec une neutralisation selon si le pays est pauvre en ressources naturelles (variable fictive = 1) ou non. « Vaccinations », désigne le nombre de personnes vaccinées pour 100 habitants ; le « Solde budgétaire » correspond au solde primaire en 2019 ; « Institutions » désigne l'indice de la primauté du droit en 2019 ; et « Diversification » correspond à l'indice du FMI sur la diversification des exportations en 2014. Les variables explicatives sont normalisées pour présenter une moyenne nulle et un écart-type d'une unité.

et la restauration, le tourisme et le transport) concentrent aussi la plus forte proportion de travailleurs non déclarés, qui sont souvent les moins bien placés pour affronter un choc de cette ampleur. L'emploi informel concerne environ 85 % des travailleurs de la région : le plus souvent, ces ménages et entreprises sont en général moins riches et prospères, moins bien protégés et ont un accès réduit aux aides publiques.

Conséquence directe, la crise a aussi accentué les **disparités à l'intérieur de la plupart des pays**. Dans toute la région, le temps de travail a été réduit de plus de 7 % en 2020, ce qui équivaut à une perte d'environ 22 millions d'emplois à temps plein, avec des effets disproportionnés sur les femmes, les jeunes et les pauvres. En Afrique du Sud par exemple, les travailleurs à bas salaire ont subi près de quatre fois plus de pertes d'emplois que les travailleurs à haut salaire, tandis que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'est creusé, passant de 29 % à 43 %^{4,5}.

Graphique 16. Afrique subsaharienne : inégalité géographique, 2019-20
(Indice)



Sources : Earth Observation Group, Colorado School of Mines ; calculs des services du FMI.

Par ailleurs, l'effet combiné des fermetures d'écoles et des difficultés financières accrues a des conséquences néfastes sur les enfants de la région puisqu'il met en péril leur éducation et leurs perspectives à plus long terme. L'apprentissage en ligne n'a été accessible qu'à un très petit nombre d'enfants en Afrique subsaharienne, et le passé (la pandémie d'Ébola en 2014 en Afrique de l'Ouest par exemple) montre que les fermetures d'écoles, même temporaires, peuvent avoir des répercussions tout au long de la vie (en particulier pour les filles)⁶. En outre, compte tenu de la hausse des prix des denrées alimentaires, qui s'ajoute à la diminution des revenus, de plus en plus de ménages doivent réduire leur consommation d'aliments en quantité et en qualité, ce qui compromet les progrès antérieurs en matière de réduction de la pauvreté, de santé et de sécurité alimentaire. La hausse des prix des denrées alimentaires, des carburants et autres produits de base crée des risques budgétaires élevés. Cela impose un soutien budgétaire considérable qui n'est actuellement pas pris en compte dans les cadres budgétaires à moyen terme des pays.

Alors qu'environ 30 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté dans la région, la crise a non seulement creusé les inégalités entre les catégories de revenu, mais a aussi aggravé de manière dangereuse les **inégalités géographiques infranationales**, ce qui pourrait accroître le risque de tensions sociales et d'instabilité politique (graphique 16)⁷.

⁴Hill, Robert et Tim Köhler. 2021. « Mind the gap: The Distributional Effects of South Africa's National Lockdown on Gender Wage Inequality ». Development Policy Research Unit Working Paper 202101, Université du Cap, Afrique du Sud.

⁵Banque mondiale. 2021. « South Africa Economic Update ». Edition 13: « Building Back Better from COVID-19 with a Special Focus on Jobs ». Washington.

⁶Organisation internationale du travail. 2021. *Emploi et questions sociales dans le monde — Tendances 2021*. Genève. Juin.

⁷Fuje, Habtamu, Rasmane Ouedraogo, Jiaxiong Yao, Mohamed Diaby et Franck Ouattara. À paraître. « Regional Inequality in Sub-Saharan Africa ». Note de la série spéciale du FMI sur la COVID-19, Fonds monétaire international, Washington.

Un environnement plus complexe

Une série bien connue d'arbitrages délicats ...

Les dirigeants des pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés à trois enjeux budgétaires majeurs : d'abord, répondre aux besoins urgents de dépenses de développement de la région ; ensuite, maîtriser la dette publique ; et enfin, augmenter les recettes fiscales dans un contexte où des mesures supplémentaires sont en général peu appréciées (graphique 17).

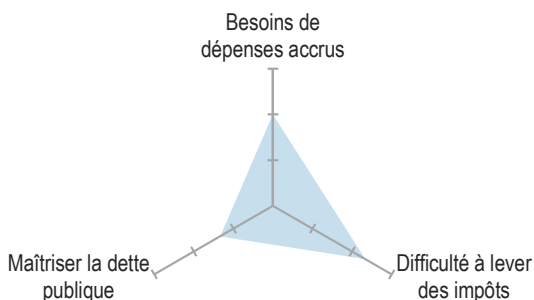
Atteindre ces objectifs n'a jamais été chose aisée et implique souvent un exercice d'équilibrage difficile, sachant que les efforts déployés pour agir sur un élément se feront forcément au détriment des deux autres. Par exemple, une hausse des dépenses imposera que les autorités s'endettent davantage ou augmentent les recettes fiscales, ou les deux à la fois. Les tentatives pour accroître les recettes fiscales, malgré les problèmes posés sur les plans politique et social, procureraient des ressources indispensables pour augmenter les dépenses ou maîtriser la dette, ou les deux à la fois.

... qui sont devenus encore plus complexes en raison de la crise

Compte tenu de l'incidence de la pandémie sur les perspectives de la région, trouver le juste équilibre est encore plus difficile aujourd'hui. Cependant, l'inaction n'est pas une solution : chaque pays doit composer avec ses propres besoins et arbitrages délicats, mais chacun doit aller de l'avant du mieux qu'il le peut, en adaptant sa riposte comme il se doit.

- **Les besoins de dépenses augmentent.** Les besoins de développement de l'Afrique subsaharienne étaient déjà assez importants avant la pandémie, mais ils sont encore plus urgents aujourd'hui. À titre d'exemple, l'emploi dans la région a reculé d'environ 8½ % en 2020, l'extrême pauvreté a augmenté brutalement et les perturbations de l'éducation ont mis en péril les perspectives d'une génération entière d'élèves.

Graphique 17. Arbitrages de politique budgétaire
(Trois objectifs incompatibles)



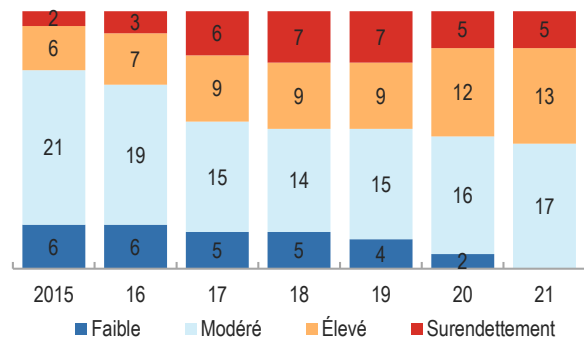
Comme le soulignait l'édition d'avril 2021 du rapport sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*, les pays les plus pauvres de la région devront faire face à un surcroît de besoins de financement extérieur de 245 milliards de dollars (425 milliards de dollars pour l'ensemble de la région) ces cinq prochaines années pour regagner le terrain perdu pendant la crise.

- **L'accroissement de la vulnérabilité liée à la dette est préoccupant.** Malgré les besoins de dépenses liés à la pandémie, les pays devront tout de même pour la plupart procéder à un rééquilibrage budgétaire afin de freiner l'accroissement de la vulnérabilité liée à la dette. Globalement, la dette publique devrait se réduire légèrement en 2021 pour s'établir à 56,6 % du PIB, mais ce ratio reste élevé par rapport au niveau antérieur à la pandémie (50,4 %). En outre, la dette demeure problématique dans un grand nombre de pays. En 2021, la moitié des pays à faible revenu et en développement de la région (qui représentent 25 % du PIB et 28 % de l'encours de la dette de la région) connaissent une situation de surendettement ou présentent un risque élevé de surendettement (graphique 18).

La composition de la dette publique est aussi un facteur de vulnérabilité. Environ la moitié de la dette publique de la région est de nature extérieure et se répartit de manière pratiquement équitable entre créanciers bilatéraux, créanciers multilatéraux et euro-obligations. Un faible pourcentage de cette dette a été contracté auprès de banques commerciales étrangères et autres. Bien que la Chine joue un rôle

Graphique 18. Afrique subsaharienne : risque lié à la dette pour les pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC, 2015–21

(Nombre de pays)



Source : FMI, base de données de l'analyse de viabilité de la dette dans les pays en développement à faible revenu.

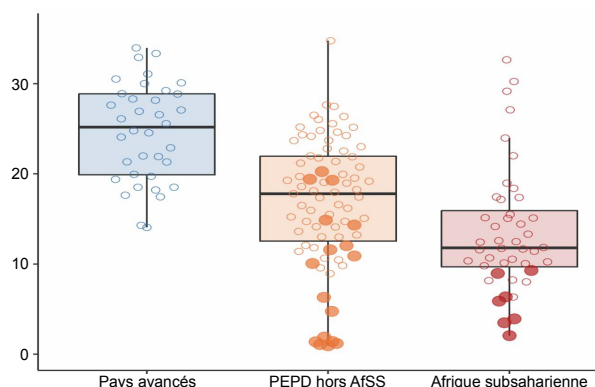
Note : La notation du niveau de risque lié à la dette rend compte des dernières analyses de viabilité de la dette publiées, et pas systématiquement de la situation actuelle. Fonds fiduciaire RPC = fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

prépondérant parmi les créanciers bilatéraux, avec environ la moitié de la dette envers ces derniers, elle représente seulement quelque 7,5 % de la dette publique totale. En outre, la dette envers la Chine se concentre essentiellement dans cinq pays (l'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, l'Éthiopie et le Kenya représentent 60 % de l'encours des prêts de la Chine à la région). La moitié restante de la dette publique de la région provient généralement de banques commerciales intérieures et est assortie d'un coût financier plus élevé et d'une échéance plus rapprochée.

- **Accroître les recettes reste difficile.** Les recettes ont davantage augmenté que les dépenses au premier semestre de 2021, d'où des soldes budgétaires plus favorables dans la plupart des pays. Toutefois, les recettes n'ont pas renoué avec les niveaux d'avant la pandémie. Par le passé, l'accroissement des recettes fiscales a en général été le principal moyen d'action pour combler l'écart entre les contraintes de dépenses et la viabilité de la dette publique. Cependant, en Afrique subsaharienne, les progrès ont souvent été décevants et risquent d'être encore plus difficiles sur le plan politique dans le contexte actuel. En effet, beaucoup d'entreprises et de ménages disposent de ressources moindres du fait de la crise (graphique 19). Dans certains pays, nombreux sont ceux qui ont compté sur les mesures de tolérance fiscale ou sur le report du paiement des impôts pour survivre à la crise (par exemple au Botswana, au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, en République démocratique du Congo et au Sénégal).

Graphique 19. Principaux pays : recettes fiscales non tirées des ressources naturelles

(En pourcentage du PIB ; les marqueurs pleins représentent des pays exportateurs de combustibles)



Sources : base de données de l'International Centre for Tax and Development ; calculs des services du FMI.

Note : Les données portent sur 2018 ou sont les plus récentes disponibles. Les données ne comprennent pas les cotisations sociales. PEPD hors AfSS = pays émergents et pays en développement ne faisant pas partie de l'Afrique subsaharienne.

Des mesures s'imposent de toute urgence pour sortir du trilemme budgétaire

S'agissant des dépenses, de nombreux pays ont été contraints de préserver des dépenses essentielles en réduisant des postes moins prioritaires et en différant des investissements publics. Les déficits à l'échelle de la région devraient diminuer de quelque 0,6 % du PIB en 2021 et de 1,1 % en 2022, ce qui limitera les possibilités de répondre aux besoins de développement. Toutefois, les autorités peuvent dégager une marge en améliorant l'efficacité des investissements publics et la qualité des marchés publics. Investir dans la transformation numérique des administrations publiques aujourd'hui pourrait notamment être une solution relativement efficace par rapport à son coût pour accroître l'efficacité et libérer des ressources à moyen terme (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2020). Par ailleurs, réorienter certaines dépenses pourrait avoir des effets très bénéfiques en termes d'inclusion et d'atténuation des changements climatiques. Par exemple, la diminution des subventions aux carburants afin de financer l'élargissement de la protection sociale pourrait se traduire par une croissance plus inclusive, puisque ces ménages pourraient consommer davantage, et par une possible réduction des émissions de carbone.

Le caractère urgent et exceptionnel des dépenses liées à la crise accroît le risque de gaspillage et de fraude. Une amélioration de la transparence et de la responsabilisation pourra faire en sorte que les fonds viennent en aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Dans le contexte des aides financières d'urgence versées par la communauté internationale, beaucoup de pays se sont engagés à prendre des **mesures de gouvernance renforcée** pour garantir la transparence et la responsabilisation en matière de dépenses liées à la COVID-19. Dix-huit mois après la riposte d'urgence, les informations sur les progrès accomplis pour appliquer ces mesures de gouvernance aux dépenses liées à la pandémie deviennent accessibles. Concernant la publication des informations relatives aux marchés, les engagements ont pour la plupart été honorés ou sont en train de l'être, y compris par exemple en Guinée, au Kenya et en République démocratique du Congo. Il s'avère difficile de recueillir et de publier les informations portant sur les bénéficiaires effectifs des entreprises ayant décroché les marchés : seulement la moitié des pays (dont le Bénin et le Malawi) ont tenu cet engagement ou ont beaucoup progressé dans cette voie. Cependant, les engagements pris dans le contexte du financement par le FMI durant la pandémie aideront des pays comme le Kenya à adopter de manière permanente des réformes pour améliorer la

gouvernance dans la gestion des fonds publics et pour réduire les risques de corruption. Concernant les audits des dépenses d'urgence, il est trop tôt pour évaluer leur mise en œuvre. Néanmoins, certains pays ont déjà pris des mesures immédiates en réalisant des audits de conformité (ou en temps réel) souples (Afrique du Sud, Kenya, Sierra Leone, Zambie). Pour ce qui est des dépenses liées à la pandémie, la plupart des pays rendent compte publiquement de leur exécution ou commenceront bientôt à le faire⁸.

Le FMI, avec d'autres partenaires au développement, a fourni un appui considérable au développement des capacités durant la pandémie, en passant avec souplesse de formations en présentiel à des formations en ligne, à des missions virtuelles et à des ateliers régionaux. Ces efforts ont permis de répondre aux besoins de transparence des pays en matière de budget, de dette et de dépenses, surtout dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'administration des recettes, de la gouvernance et de la gestion de la dette. Par la suite, une intégration étroite du développement des capacités avec la surveillance et les prêts-programmes du FMI continuera à faire en sorte que cet appui satisfasse à la demande dynamique de développement des capacités, en s'attaquant à des domaines qui suscitent un intérêt accru comme les changements climatiques, la viabilité de la dette, la gouvernance et la lutte contre la corruption, les technologies financières, et les dépenses et la politique fiscale.

S'agissant de la dette publique, l'initiative de suspension du service de la dette a accordé un répit indispensable. Elle a été prolongée jusqu'à fin 2021. Sur les 37 pays admissibles dans la région, 30 en ont bénéficié, avec des économies potentielles d'un montant total de 6,2 milliards de dollars, soit 0,4 % du PIB de la région. L'initiative a permis aux pays d'augmenter les dépenses liées à la COVID-19 et a aussi contribué à réduire les écarts de rendement observés sur les obligations souveraines pour les pays préémergents participants⁹.

Le moment est aussi venu pour que le **cadre commun** devienne pleinement opérationnel. Trois pays ont sollicité un allègement de leur dette au titre du cadre commun du Groupe des vingt, à savoir l'Éthiopie, le Tchad et la Zambie. Le Tchad a déjà reçu des assurances de financement de la part de ses créanciers bilatéraux du Groupe des vingt et attend désormais des engagements,

à des conditions comparables, des créanciers privés et autres créanciers bilatéraux officiels. Dans ces cas, il est essentiel que la mise en œuvre du cadre commun soit une réussite pour que d'autres pays ayant un endettement non viable ou subissant des tensions sur la liquidité puissent demander un traitement de dette rapide.

Élément clé de la dynamique de la dette de nombreux pays, la crise a dans certains cas accru les risques budgétaires découlant des passifs conditionnels des administrations publiques et des transferts budgétaires directs au profit des **entreprises publiques**. Les autorités de plusieurs pays ont pris des mesures pour tenter de résoudre les difficultés financières des entreprises publiques et améliorer leur surveillance et leur gestion (le Kenya et le Rwanda par exemple). En Éthiopie, les autorités ont créé une entité à vocation spéciale dédiée pour assurer le service des anciennes dettes des entreprises publiques après avoir auparavant durci leurs plafonds d'emprunt, les procédures officielles d'octroi de garanties d'emprunt et le contrôle des prêts accordés par la principale banque publique (première source de financement intérieur des entreprises publiques).

S'agissant des recettes, suivant la situation de chaque pays, les autorités qui entendent créer un espace budgétaire peuvent envisager d'augmenter l'efficacité des systèmes fiscaux existants ainsi que la progressivité et le périmètre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de supprimer les exonérations et incitations au titre de l'impôt sur les sociétés qui sont génératrices de distorsions, d'accorder une plus grande place aux impôts sur le patrimoine et aux écotaxes ou d'élargir l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée. Par exemple, les autorités kényanes ont, parmi d'autres mesures, instauré une taxe sur les services numériques. Les résultats de ces mesures dépendront à terme de la solidité des institutions de base et de l'efficacité de la politique fiscale et de l'administration des recettes. Une priorité essentielle des administrations des recettes est d'élaborer un plan d'action de recouvrement des recettes après la crise qui énonce les mesures nécessaires pour rétablir l'observance fiscale et accroître les recettes, tandis que les autorités devraient concentrer leurs efforts sur une hausse plus durable des recettes via une stratégie de recettes à moyen terme¹⁰.

L'aide extérieure peut aussi contribuer à alléger les arbitrages qui s'imposent du fait du trilemme

⁸Fonds monétaire international. 2021. « Mise en œuvre des mesures de gouvernance dans les dépenses liées à la crise ». Washington, Mai.

⁹Fuje, Habtamu, Franck Ouattara et Andrew Tiffin. 2021. « Has the DSSI Helped Lower Sovereign Spreads of Participating SSA Countries? ». Note de la série spéciale du FMI sur la COVID-19 (24 août), Fonds monétaire international, Washington.

¹⁰Fonds monétaire international. 2020. « Administration des recettes : redynamiser les opérations pour assurer la mobilisation des recettes et le respect des obligations fiscales et douanières ». Série spéciale du FMI sur la COVID-19, Washington.

budgétaire. Dans ce contexte, une allocation spéciale de **droits de tirage spéciaux** (DTS) s'est concrétisée en août. Elle contribuera à accroître les réserves et à élargir l'espace budgétaire, afin d'aider les autorités à intensifier leur lutte contre la pandémie sans alourdir leur dette. L'Afrique subsaharienne recevra 23 milliards de dollars. Les deux plus grands pays de la région, à savoir l'Afrique du Sud et le Nigéria, percevront un tiers du total. Pour de nombreux pays, l'allocation est importante par rapport à la taille de leur économie. Par exemple, au Libéria et en Zambie, l'allocation dépasse nettement 5 % du PIB (encadré 2). Si la décision concernant les modalités d'utilisation de l'allocation appartient à chaque pays, il faudrait veiller à ne pas différer un ajustement ou une réforme macroéconomique. Il est capital d'utiliser les DTS de manière plus transparente et responsable pour se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'opérations des banques centrales, de gouvernance budgétaire et de gestion des finances publiques, et de viabilité de la dette.

Adapter les politiques monétaires et du secteur financier à une situation qui évolue

La capacité de la politique monétaire à soutenir l'économie a aussi été freinée dans les pays d'Afrique subsaharienne par rapport aux autres régions du monde. Par exemple, l'inflation s'est inscrite en légère hausse dans de nombreux pays de la région en 2020, alors qu'elle a reculé dans les pays avancés (graphique 20).

À l'échelle de la région, l'inflation moyenne est en passe de continuer sa légère progression, pour passer de 10,3 % en 2020 à 10,7 % en 2021. Ensuite, elle devrait néanmoins fléchir à 8,6 % en 2022, une fois que les déséquilibres entre l'offre et la demande provoqués par la pandémie disparaîtront et que les cours des produits de base se modéreront. Cependant, par la suite, à mesure que

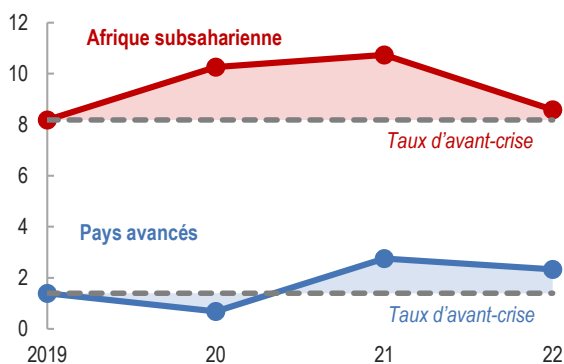
l'économie des pays de toute la région commencera à se redresser, le contexte dans lequel s'inscrivent les décisions de politique monétaire évoluera et illustrera probablement les très grandes disparités entre les pays.

Certains pays en proie à une montée des tensions inflationnistes ont dû relever leurs taux directeurs (Mozambique, Zambie), alors que d'autres où l'inflation recule ou est relativement stable (Ghana, Nigéria, Ouganda) ont pu réduire ou stabiliser leurs taux pour continuer à soutenir l'économie (graphique 21). L'inflation devrait rester faible dans les unions monétaires de la région (Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), malgré une accentuation des tensions inflationnistes imputable aux perturbations des approvisionnements et à une reprise de l'activité économique.

Les pressions sur les taux de change se sont généralement relâchées pendant l'année écoulée, notamment par rapport au pic de la crise en 2020 (graphique 22). Durant cette période, plusieurs pays ont opté pour une plus grande souplesse. Il est toutefois possible d'aller plus loin. Au Nigéria par exemple, après des mesures encourageantes d'unification des taux de change plus tôt dans l'année, la récente suppression des données relatives au marché parallèle et des mesures visant à réduire l'offre de devises a donné lieu à des incertitudes et à une hausse brutale de la prime sur le marché parallèle. Concernant les pays dans lesquels des pressions à la hausse s'exercent sur les taux de change en 2021, certains ont profité de l'occasion pour accroître leurs réserves. D'une manière générale, les pays devraient tenter de faire en sorte, au moyen d'une stérilisation adaptée, que ces interventions ne donnent pas lieu à un dosage macroéconomique non viable.

Graphique 20. Principaux pays : inflation des prix à la consommation, 2019-22

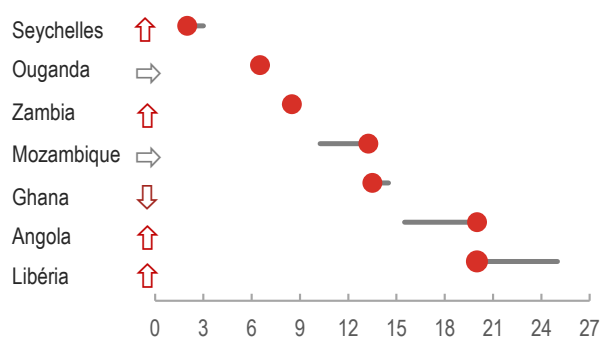
(Moyenne annuelle, en pourcentage)



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

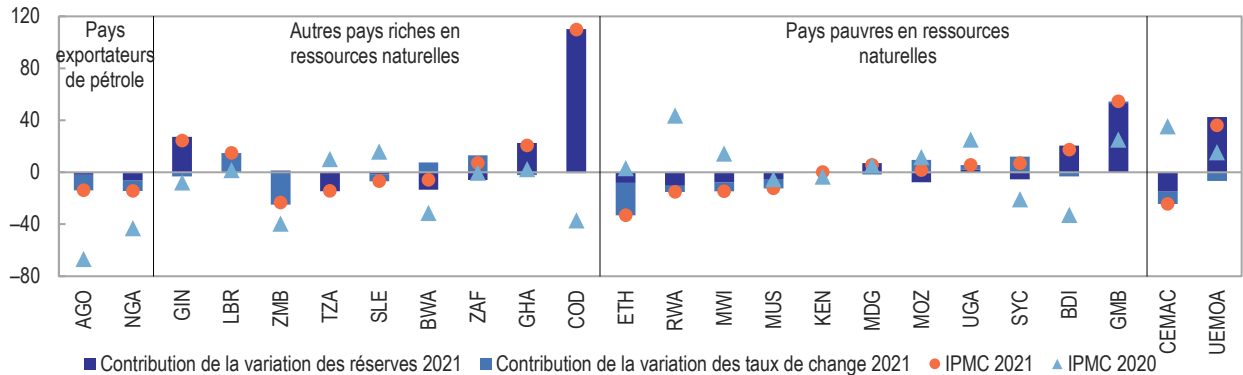
Graphique 21. Afrique subsaharienne : variation du taux directeur, janvier-août 2021

(En pourcentage, flèche = inflation en hausse, en baisse ou stable)



Sources : Haver Analytics ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique 22. Afrique subsaharienne : pression sur le marché des changes, 2020–21
(En pourcentage)



Sources : FMI, base de données des statistiques financières internationales ; calculs des services du FMI.

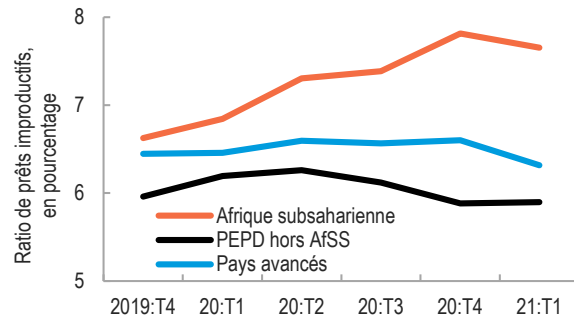
Note : L'indicateur pour l'indice de pression sur le marché des changes est la somme de la variation négative, en pourcentage, du taux de change entre le dollar américain et la monnaie nationale, et de la variation en pourcentage des réserves de change. Les variations portent sur la période allant de juillet au mois de juillet de l'année précédente. Une valeur négative signale l'existence d'une pression. Les codes pays utilisés sont ceux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; IPMC = indice de pression sur le marché des changes ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, où les niveaux des réserves sont généralement bas et les soldes extérieurs restent fragiles par rapport aux mesures souhaitées et aux paramètres économiques fondamentaux à moyen terme, une accumulation de réserves peut se justifier.

Secteur bancaire. Les prêts improductifs restent élevés en Afrique subsaharienne : ils représentent en moyenne environ 8 % du portefeuille total de prêts. Dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, le ratio moyen des prêts improductifs a augmenté légèrement pendant la crise, passant de 6,6 % fin 2019 à 7,7 % en mars 2021, toujours en deçà des niveaux de 2018 (graphique 23). Cependant, ces ratios pourraient augmenter une fois que l'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires et que les autres mesures de soutien exceptionnelles arriveront à leur terme, ce qui limiterait considérablement la capacité du secteur bancaire à octroyer de nouveaux crédits et à soutenir l'économie¹¹.

La crise a renforcé l'exposition des banques aux administrations publiques, la croissance du crédit à ces dernières ayant progressé de quelque 3 % du PIB en moyenne, contre 1½ % du PIB pour la croissance du crédit au secteur privé. De même, l'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires a peut-être empêché de nombreux prêts non viables d'être dûment pris en compte dans les indicateurs de solidité financière existants. Dans certains pays, l'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires doit prendre fin en 2021 (Botswana, Cabo Verde, pays de la CEMAC).

Graphique 23. Ensemble de pays : prêts improductifs en proportion du total des prêts bruts



Source : FMI, indicateurs de solidité financière.

Note : PEPD hors AfSS = pays émergents et pays en développement ne faisant pas partie de l'Afrique subsaharienne.

Les problèmes de viabilité de la dette, conjugués aux liens étroits entre les États et le secteur bancaire, pourraient aussi accroître le risque financier systémique, ce qui à terme mettrait en péril la reprise post-COVID-19 (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2017).

À plus long terme, il sera important que les banques et les autorités de contrôle disposent d'un bilan de santé précis du système financier, y compris un classement des prêts suffisamment complet et un provisionnement des pertes sur prêts qui tiennent compte des pertes potentielles, et une projection réaliste de l'insuffisance des fonds propres et des besoins de recapitalisation. La prise de conscience précoce des problèmes potentiels est

¹¹Eyraud, Luc, Irina Bunda, Jehann Jack, Tarak Jardak, Rasmané Ouedraogo, Zhangrui Wang et Torsten Wezel. 2021. « Resolving Nonperforming Loans in Sub-Saharan Africa in the Aftermath of the COVID-19 Crisis ». Document de département 2021/014, Fonds monétaire international, Washington.

capitale et des procédures de contrôle renforcées peuvent se justifier (pays de la CEMAC), dont une évaluation fondée sur les risques des banques et des actifs qui présentent des carences antérieures à la crise. Les autorités de contrôle devront travailler avec les banques pour élaborer un mécanisme commun d'apurement des prêts improductifs en prévision de la fin des mesures d'assouplissement temporaire des contraintes. À mesure que la reprise économique s'installe et que les mesures liées à la crise sont supprimées progressivement, des mesures plus ciblées et limitées dans le temps pourraient être mises en place pour garantir la bonne santé et la stabilité du système financier et la capacité du secteur privé à soutenir la croissance à long terme.

Des cadres d'action solides demeurent plus essentiels que jamais

Cadres budgétaires à moyen terme. L'ampleur sans précédent de la riposte budgétaire à la crise a conduit de nombreux pays à sortir de leurs cadres budgétaires. Cependant, donner une réelle perspective à moyen terme est un élément indispensable pour préserver la crédibilité et ancrer les anticipations au-delà de l'actuelle période difficile. Un engagement renouvelé à reconstituer la marge de manœuvre budgétaire, surtout par les pays riches en ressources naturelles qui bénéficient des cours élevés des produits de base, pourrait encore renforcer la crédibilité des trajectoires budgétaires en développant une culture de la gestion des risques macroéconomiques, en lissant les dépenses tout au long du cycle et en évitant les obstacles au financement à l'avenir. L'élaboration de cadres budgétaires solides et crédibles pourrait ensuite imposer des réformes institutionnelles, dont le prolongement de l'horizon budgétaire au-delà du cycle annuel. Les autorités peuvent s'engager à prendre de futures mesures budgétaires de différentes manières, mais des mesures immédiates peuvent s'avérer nécessaires là où les résultats antérieurs sont fragiles. Une suspension temporaire et limitée dans le temps de l'application des règles budgétaires de l'UEMOA paraît souhaitable, à condition que les pays honorent leur engagement à renouer avec une position budgétaire plus viable d'ici à 2024. Des réformes budgétaires structurelles, qui réduisent durablement les déficits (par exemple des réformes des aides et de l'emploi et des salaires dans le secteur public), peuvent être adoptées par la loi mais être mises en œuvre progressivement et élaborées de façon à atténuer leur effet sur l'activité et les populations vulnérables.

Points d'ancrage de la politique monétaire. Il est plus important que jamais de disposer d'un cadre monétaire crédible et d'une banque centrale indépendante et transparente dans un contexte d'inflation élevée et de

volatilité des prix à l'importation, et alors que les pays abandonnent progressivement les mesures d'urgence. Pour stimuler la reprise, les autorités monétaires devraient conserver une politique accommodante là où cela est possible, tout en veillant encore à ce que les anticipations d'inflation restent ancrées. Tandis que la reprise économique s'installe et que les mesures publiques de soutien sont peu à peu supprimées, les banques centrales devraient agir de manière progressive et en expliquant bien leurs interventions afin d'empêcher une volatilité excessive. Elles devraient aussi donner des indications sur les modifications potentielles des cadres d'action si ces changements se justifient.

La coopération internationale demeure indispensable

Une **action multilatérale** coordonnée et durable est capitale pour aider les pays à surmonter les effets de la pandémie et à retrouver la trajectoire de convergence des revenus avec ceux des pays avancés d'avant la pandémie.

Dans ce contexte, le FMI est intervenu avec rapidité et résolution pour couvrir une part importante des besoins de la région et pour mobiliser un surcroît de soutien de la communauté internationale. Le FMI a vite octroyé des prêts au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide, a augmenté l'accès à ses ressources dans le contexte des accords existants et a accordé un allègement du service de la dette à ses membres les plus vulnérables via le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC). En septembre 2021, le FMI a débloqué environ 24 milliards de dollars de financements pour la région, dont 16,5 milliards de dollars pour **une assistance d'urgence**, et accordé un **allègement du service de la dette** dans le cadre du fonds fiduciaire ARC à 22 pays, pour un montant de 596 millions de dollars (encadré 5). Couplé à des initiatives similaires de donateurs bilatéraux et d'autres banques multilatérales de développement, cet effort de financement a libéré des ressources essentielles pour engager des dépenses sanitaires et sociales et a atténué certains des pires effets de la crise. En juillet 2021, le FMI a aussi approuvé un programme de réformes pour continuer à soutenir les besoins de financement des pays à faible revenu, y compris en relevant les plafonds d'accès afin de faciliter l'octroi de davantage de financements concessionnels aux pays les plus pauvres.

Sur fond de prise de conscience qu'une crise de cette ampleur nécessitera davantage de ressources, **l'allocation de DTS** de 650 milliards de dollars en août a été un ballon d'oxygène supplémentaire pour la région : elle a augmenté les réserves et procuré un surcroît de ressources

pour la reprise et la transformation économiques. Par la suite, le **transfert volontaire** de DTS des pays ayant une position extérieure solide vers ceux qui ont les plus gros besoins pourra encore amplifier les effets de la nouvelle allocation de DTS. Ces ressources peuvent notamment être transférées par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, en vue d'étoffer les prêts concessionnels accessibles aux pays à faible revenu ; par le nouveau fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité afin d'aider les pays pauvres et plus vulnérables à opérer des transformations structurelles, dont une reprise plus verte et la capacité à faire face à la pandémie ; ou encore au moyen de prêts aux banques multilatérales de développement. Utilisées à bon escient, ces ressources pourraient définir la trajectoire de reprise de la région après la pandémie.

Accélérer la distribution de vaccins en Afrique subsaharienne est un bien public mondial (encadré 4). Plus une grande partie de la population mondiale restera non vaccinée pendant longtemps, plus le risque que de nouveaux variants du virus apparaissent sera grand, ce qui augmentera la probabilité que la pandémie se prolonge partout. Le chemin vers un monde débarrassé de la COVID-19 passe par l'Afrique subsaharienne. Il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie multilatérale pour suivre, coordonner et accélérer les livraisons de vaccins et traitements contre la COVID-19 et d'instruments de diagnostic dans la région, et pour mobiliser les parties prenantes concernées afin qu'elles éliminent les principaux obstacles.

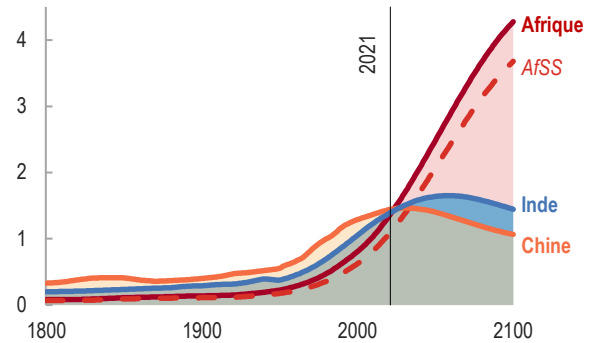
LA VOIE À SUIVRE : SAUVEGARDER LA PLACE DE LA RÉGION DANS UN MONDE EN MUTATION

Préparer le siècle africain

La population mondiale devrait croître de quelque 2 milliards de personnes ces trente prochaines années. Cette croissance aura lieu pour moitié en Afrique subsaharienne : selon les projections, la population de la région doit **doubler pour passer d'environ 1 milliard à 2 milliards de personnes** (graphique 24).

Cette tendance constitue le **principal défi** pour la région, mais elle représente aussi peut-être sa **plus**

Graphique 24. Principaux pays : population, 1800–2100
(En milliards de personnes)



Sources : Our World in Data ; Nations Unies, Population Prospects Revision (2019), scénario intermédiaire.

grande chance : elle renferme un réservoir grandissant d'hommes et de femmes talentueux et ingénieux. Un milliard d'individus échangent à des niveaux d'intensité toujours plus élevés, tous cherchant des solutions nouvelles pour améliorer leur sort et celui de leurs communautés. Dans ce contexte, et contrairement à de nombreuses autres régions, la population en âge de travailler d'Afrique subsaharienne (25–64 ans) augmente plus vite que dans n'importe quelle autre tranche d'âge, ce qui ouvre une possibilité intéressante d'accélérer la croissance. Plus de 1½ million de personnes entrent dans la population active chaque mois et, dans 10 à 15 ans, plus de la moitié des nouveaux arrivants sur le marché du travail à l'échelle mondiale seront originaires d'Afrique subsaharienne, ce qui fait potentiellement de la région l'une des économies les plus dynamiques au monde et l'un de ses marchés les plus importants¹².

Pour exploiter ce potentiel, des réformes audacieuses et porteuses de transformations seront nécessaires

La première étape pour exploiter un éventuel dividende démographique consiste à faire en sorte que la population soit suffisamment **en bonne santé et instruite** pour participer à l'économie mondiale. Cependant, sur ces deux points, la pandémie de COVID-19 s'est soldée par un véritable retour en arrière, compte tenu de la fermeture prolongée des écoles et de la perturbation des campagnes essentielles contre la rougeole, le paludisme et d'autres maladies chroniques¹³. Il sera capital (et coûteux) de regagner le terrain perdu, mais cela ne pourra pas se faire alors que la population reste exposée au virus. Par conséquent, une campagne de vaccination rapide et globale est une condition préalable indispensable pour que la réforme porte ses fruits à plus long terme.

¹²Abdychev, Aidar, Cristian Alonso, Emre Alper, Dominique Desruelle, Siddharth Kothari, Yun Liu, Mathilde Perinet, Sidra Rehman, Axel Schimmelpfennig et Preya Sharma. 2018. « The Future of Work in Sub-Saharan Africa ». Document de département 18/18, Fonds monétaire international, Washington.

¹³Benedek, Dora, Edward Gemayel, Abdelhak Senhadji et Alexander Tieman. 2021. « A Post-Pandemic Assessment of the Sustainable Development Goals ». Note de réflexion des services du FMI 2021/003, Fonds monétaire international, Washington.

Outre une main-d'œuvre en bonne santé et qualifiée, il faudra qu'il y ait un équilibre entre les nouveaux arrivants sur le marché du travail et les nouvelles possibilités d'emploi pour pérenniser la croissance. Des réformes s'imposeront ensuite pour garantir un **climat des affaires propice à la croissance et une hausse de l'investissement privé**. Ces réformes, qui sont jugées nécessaires depuis longtemps, consistent notamment à renforcer la contestabilité des marchés, à lever les principaux obstacles (par exemple un réseau électrique non fiable), à égaliser les conditions de concurrence entre les entreprises publiques et privées, à harmoniser le traitement des entreprises des économies formelle et informelle, à simplifier les formalités administratives, à améliorer la gouvernance et à élargir l'inclusion financière (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2021). En outre, la diffusion mondiale de **technologies numériques** promet de créer de nouvelles perspectives de progrès et d'inclusion. Ainsi, les réformes et infrastructures numériques contribueront à renforcer la résilience et l'efficacité de l'Afrique subsaharienne, ce qui élargira l'accès aux marchés mondiaux, améliorera l'offre de services publics, accroîtra la transparence et la responsabilité et favorisera la création de nouveaux emplois. Par ailleurs, l'une des perspectives les plus prometteuses pour la région tient à la nouvelle **zone de libre-échange continentale africaine**, marché potentiel de 1,3 milliard de personnes pour un PIB cumulé de près de 2 500 milliards de dollars. La réussite de ce système d'intégration commerciale réduirait la vulnérabilité de l'Afrique face aux bouleversements mondiaux, mais stimulera aussi la concurrence régionale, attirera des investissements étrangers et améliorera la sécurité alimentaire (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2019).

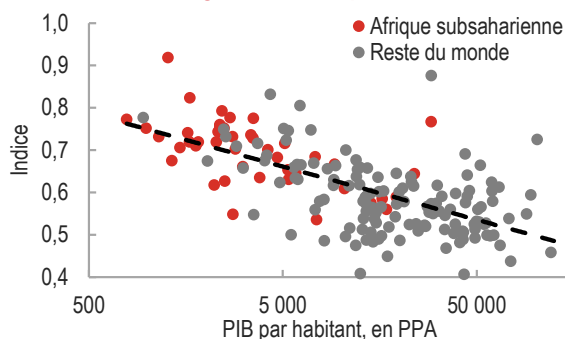
Face aux changements climatiques

Un enjeu mondial de plus en plus urgent ...

Sans mesures volontaristes pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, la planète est **en passe d'atteindre des températures jamais observées depuis des millions d'années**, avec des conséquences potentiellement catastrophiques. Dans ce contexte, une immense majorité de pays a adopté l'accord de Paris en 2015, l'objectif étant de limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 °C).

Néanmoins, tout récemment, la première partie du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Graphique 25. Afrique subsaharienne : vulnérabilité au changement climatique, 2019



Sources : Notre Dame Global Adaptation Initiative ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : PPA = parités de pouvoir d'achat.

a laissé entendre que le rythme du réchauffement était plus rapide que prévu et que, en l'absence d'une réduction spectaculaire et immédiate des émissions, l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C voire 2 °C pourrait être hors de portée¹⁴.

... avec des effets disproportionnés sur la région

Cela a de graves répercussions sur l'Afrique subsaharienne. Même si la région est celle qui contribue le moins aux émissions de dioxyde de carbone dans le monde, avec moins de 3 % du total mondial, elle est peut-être la plus vulnérable aux chocs climatiques (graphique 25). Un tiers des sécheresses dans le monde se produisent déjà en Afrique subsaharienne. Compte tenu de sa dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, la région est particulièrement exposée à la hausse des températures et aux phénomènes météorologiques extrêmes. En outre, le rapport du GIEC constate que les **températures ont augmenté plus vite** en Afrique, par rapport à la moyenne mondiale, et que l'élévation du niveau de la mer a de la même façon été plus rapide que la moyenne mondiale. Dans ce contexte :

- Selon les estimations du FMI, un seul épisode de sécheresse peut réduire le potentiel de croissance à moyen terme d'un pays africain de 1 point de pourcentage, soit environ 8 fois plus que pour les autres pays émergents et pays en développement (*Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2020).
- De même, une hausse de 0,5 °C des températures au cours d'un mois donné peut réduire l'activité de 1 %, soit près de 60 % de plus que dans les autres pays émergents et pays en développement.

¹⁴Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2021. « Climate Change 2021: The Physical Science Basis ». Genève, Suisse.

Pour l'avenir, le rapport du GIEC prévoit que : 1) la fréquence et l'intensité des phénomènes de précipitations abondantes augmenteront pratiquement partout en Afrique ; 2) les pics de température extrêmes (dont les vagues de chaleur) continueront à se multiplier ; et 3) l'élévation relative du niveau de la mer sur le continent augmentera probablement la fréquence et la gravité des inondations et de l'érosion côtières dans les zones de faible altitude. En outre, d'après les projections, la fréquence des épisodes de sécheresse augmentera en Afrique australe et en Afrique du Sud-Est ainsi qu'à Madagascar, qui est déjà aux prises avec une sécheresse catastrophique et serait en passe de connaître la **première famine provoquée par les changements climatiques dans le monde**.

Par ailleurs, les changements climatiques peuvent avoir un **effet multiplicateur sur les conflits et la fragilité**, en exacerbant les tensions préexistantes, les carences en matière de gouvernance et d'autres problèmes socioéconomiques (Burkina Faso, Mali, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan du Sud). Dans ce contexte, il ressort de certaines études qu'un réchauffement de 0,5 °C va de pair avec un accroissement de 10 à 20 % du risque de conflit meurtrier, puisque la dégradation de la sécurité alimentaire, les déplacements de population et les pénuries d'eau peuvent provoquer une montée de l'insécurité et de la violence^{15,16}.

Le monde progresse vers un avenir plus écologique ...

La pandémie de COVID-19 a modifié de manière profonde la nature de la croissance mondiale, en accélérant le rythme de la transformation numérique pour de nombreux pays et en encourageant l'adoption de mesures de réforme plus sérieuses et coordonnées afin de lutter contre les changements climatiques. À titre d'exemple, les vastes programmes de relance annoncés dans plusieurs pays avancés (États-Unis, Union européenne) accéléreront l'indispensable transformation verte de l'économie mondiale.

... ce qui est à l'origine de nouveaux défis et perspectives pour l'Afrique subsaharienne

Le processus de **transition énergétique à l'échelle mondiale** pourrait représenter l'un des défis les plus importants pour l'Afrique subsaharienne. D'une part,

les efforts déployés à travers le monde pour ralentir le rythme des changements climatiques contribueraient nettement à contenir les effets du réchauffement de la planète sur l'Afrique. D'autre part, agir de manière analogue dans les pays d'Afrique subsaharienne pourrait avoir des coûts élevés. Les taxes sur le carbone et la suppression des subventions aux combustibles fossiles ainsi que de nouveaux prélèvements sur les factures d'électricité pourraient augmenter le coût de l'électricité et des combustibles, ce qui poserait des problèmes d'accessibilité économique pour de vastes pans de la population. En outre, les initiatives prises par les pays avancés pour éviter le transfert d'émissions de carbone en instituant une taxe spéciale sur les importations à forte intensité de carbone pourraient avoir une incidence sur le commerce mondial et sur les perspectives d'exportation (encadré 3). Une autre difficulté pourrait découler de l'impact potentiellement durable de la transition sur l'activité économique et l'emploi dans les pays fortement tributaires des combustibles fossiles¹⁷. Globalement, pour l'avenir, il faudra trouver un équilibre délicat : mettre en balance les coûts de plus en plus inquiétants de l'inaction et les coûts parfois concentrés de l'ajustement, tout en veillant à ce que le poids mondial de la transition soit réparti équitablement.

Plus généralement, la transition énergétique signifie que les pays de la région devront opter pour un **modèle de croissance différent** de celui adopté auparavant par de nombreux pays avancés : passer des combustibles fossiles à une trajectoire d'industrialisation sobre en carbone. La région a un potentiel inégalé s'agissant des énergies renouvelables. Elle peut en particulier utiliser l'énergie solaire pour ses propres besoins de développement et pour les exportations. La région peut aussi exploiter les minéraux stratégiques dont elle dispose en abondance. Dans ce contexte, la révolution numérique mondiale, l'adoption de technologies éoliennes et solaires et l'utilisation grandissante de piles à combustible pour propulser les véhicules électriques entraîneront une hausse de la demande mondiale de produits de base essentiels comme le cobalt, le cuivre et le nickel. Concernant le cobalt, la République démocratique du Congo représente environ 70 % de la production mondiale et 50 % des réserves internationales. Dans un scénario où les émissions de carbone sont ramenées

¹⁵Burke, Marshall, Solomon M. Hsiang et Edward Miguel. 2015. « Climate and Conflict », *Annual Review of Economics* 7 (August): 577-617.

¹⁶Hegazi, Farah, Florian Krampe et Elizabeth Smith. 2021. « Climate-Related Security Risks and Peacebuilding in Mali ». SIPRI Policy Paper 60, Stockholm International Peace Research Institute, Solna, Suède, avril.

¹⁷Fonds monétaire international. À paraître. « Climate Change Adaptation and Transition Issues in a Low Income Country Oil Exporter ». Republic of Congo, 2021 Article IV Consultation, Selected Issues Paper, October.

à zéro en valeur nette d'ici à 2050, les cours du cobalt, du lithium et du nickel augmenteront de plusieurs centaines de pourcents par rapport aux niveaux de 2020 selon les projections. Pour les exportateurs, cela pourrait représenter une multiplication par six de la valeur de la production de métaux, qui pourrait égaler celle de la production de pétrole (*Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2021, chapitre 1).

Les initiatives locales pour faire face aux changements climatiques ...

Les dirigeants des pays d'Afrique subsaharienne devront lutter contre les changements climatiques en **combinant mesures d'adaptation et d'atténuation**. L'adaptation peut être considérée comme le processus d'adaptation aux effets actuels et futurs des changements climatiques, tandis que l'atténuation suppose de réduire l'impact des changements climatiques en empêchant ou en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Les efforts déployés dans la région devront en grande partie porter sur **l'adaptation** aux changements climatiques. Les mesures devront être vastes : de l'irrigation et de l'introduction de cultures résistantes à la sécheresse à la mise en place de meilleurs dispositifs de partage des risques et de sécurité sociale ; de la modernisation des infrastructures à une gestion des sols plus efficace grâce à des solutions numériques ; de l'adaptation du secteur privé au moyen de normes à des investissements dans la santé et l'éducation.

Malheureusement, **l'adaptation est coûteuse**. Selon les estimations du FMI, 30 à 50 milliards de dollars seront nécessaires chaque année, ce qui équivaut à 2-3 % du PIB de la région. Compte tenu de l'espace budgétaire restreint de la plupart des pays, qui sera utilisé au maximum tant que la pandémie perdurera, peu de pays pourront facilement se permettre de dépenser de telles sommes.

Pour autant, même si ces coûts sont élevés, ils n'en restent pas moins nettement inférieurs à ceux de l'inaction. Qu'ils soient ou non abordables, en l'absence de ces dépenses, l'Afrique subsaharienne pourrait devoir faire face à un nombre grandissant de crises humanitaires liées au climat, ce qui détournera l'attention des autorités du développement à plus long terme et freinera la capacité de la région à s'intégrer dans l'économie mondiale.

... nécessiteront des financements extérieurs considérables ...

Devant le peu de solutions existantes, mobiliser des **financements extérieurs** auprès d'acteurs des secteurs public et privé sera une priorité essentielle pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

- **Les fonds climatiques** peuvent accorder d'importants financements sous forme de dons pour des projets d'adaptation et d'atténuation tout en encourageant l'innovation climatique et la participation du secteur privé.
- **Les obligations vertes** peuvent être réservées à des projets qui se caractérisent par un rendement relativement élevé et un risque faible. Les pays qui affichent des primes de risque élevées devront souvent disposer d'un cadre budgétaire crédible et améliorer la gestion de leur dette pour émettre des obligations vertes.
- Une série **d'autres solutions de financement innovantes** pourrait voir le jour tandis que les marchés financiers d'Afrique subsaharienne deviennent plus complexes et que les primes de risque diminuent. Cela devrait aider les États, les entreprises et les ménages à réaliser les investissements dont ils ont besoin¹⁸.
- Les marchés internationaux des **crédits d'émission de carbone** ou environnementaux pourraient être une autre source potentielle de financement, en fonction de leur évolution. La région a un potentiel de séquestration des émissions assez important. Par exemple, le bassin du Congo abrite un quart des forêts tropicales du monde, qui éliminent le dioxyde de carbone de l'atmosphère et régulent une grande partie du cycle hydrologique de la région.

... et des stratégies de développement axées sur le climat

Les stratégies nationales de développement devraient intégrer des objectifs climatiques. Elles devraient par exemple tenir compte des éventuels objectifs à long terme ou objectifs quantitatifs énoncés dans le cadre des contributions déterminées au niveau national d'un pays en vertu de l'accord de Paris, ou des objectifs de développement durable relatifs au climat. Actuellement, l'Afrique du Sud inscrit ses objectifs liés au climat dans son plan national de développement.

¹⁸Devine, Hilary, Adrian Peralta-Alva, Hoda Selim, Preya Sharma, Ludger Wocken et Luc Eyraud. 2021. « Private Finance for Development: Wishful Thinking or Thinking Out of the Box? ». Document de département 2021/011, Fonds monétaire international, Washington.

Pour accroître leur résilience, les pays doivent diversifier davantage leur économie. Dans ce contexte, les autorités devraient veiller à ce que leurs stratégies de diversification actuelles soient en phase avec le profil d'une nouvelle économie mondiale post-COVID-19, en jetant les bases d'une reprise plus rapide, intelligente et verte, conformément aux objectifs de croissance écologique et de résilience au climat des autorités. Les pays tributaires du pétrole devraient redoubler d'efforts pour développer d'autres industries d'exportation, étant donné l'adoption accélérée des véhicules électriques à l'échelle mondiale et les efforts déployés à travers le monde pour lutter contre les changements climatiques.

Les stratégies budgétaires à moyen terme devraient intégrer les risques climatiques. Compte tenu de l'incidence des changements climatiques, les autorités

doivent veiller à ce que leurs cadres budgétaires restent crédibles face aux risques liés au climat. Ceux-ci comprennent les coûts liés à l'atténuation, dont les conséquences indirectes des mesures prises dans d'autres pays (par exemple les taxes d'ajustement aux frontières ou les restrictions au transport aérien), et les coûts potentiels de l'adaptation, dont les risques liés aux conditions météorologiques qui pèsent sur les infrastructures. Ces risques peuvent créer de gros besoins de financement et devraient figurer dans les stratégies de gestion du budget et de la dette des autorités ainsi que dans leur analyse de viabilité de la dette et leurs cadres budgétaires à moyen terme¹⁹.

En cas de réussite, la région sera prête à tenir la promesse du siècle africain, en contribuant à un avenir plus prospère et plus vert pour la région et pour le monde.

¹⁹Gonguet, Fabien, Claude Wendling, Ozlem Aydin Sakrak et Bryn Battersby. 2021. « Climate-Sensitive Management of Public Finances — Green PFM ». IMF Staff Climate Note 2021/002, Fonds monétaire international, Washington.

Encadré 1. L'inflation alimentaire en Afrique subsaharienne

Depuis 2019, l'inflation alimentaire s'inscrit en hausse régulière dans la région. En moyenne, elle s'est établie à 10,9 % (en glissement annuel) en août dans 25 pays pour lesquels des données mensuelles sont disponibles (graphique 1.1). La récente progression de l'inflation alimentaire tient en partie aux répercussions des prix mondiaux des denrées alimentaires, qui ont augmenté de quelque 30 % (en glissement annuel) en août (graphique 1.2). La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires s'explique probablement par l'augmentation des cours du pétrole (qui implique une progression de la demande de biocarburants et une hausse des coûts de l'énergie), par les sécheresses dans certains grands pays exportateurs de denrées alimentaires et par les restrictions aux exportations qu'ils imposent ainsi que par l'accumulation de stocks dans certains pays¹. En outre, durant la pandémie, les mesures d'endiguement pourraient aussi avoir perturbé la production et les importations de semences et d'engrais et provoqué les pénuries de main-d'œuvre pendant les saisons des plantations. Des facteurs nationaux, dont les conditions météorologiques, les taux de change, les coûts de transport et les conflits, ont aussi joué un rôle dans la hausse des prix alimentaires dans la région². Ils expliquent aussi les très grands écarts d'inflation alimentaire entre les pays, celle-ci étant comprise entre près de zéro au Tchad et plus de 30 % en Angola.

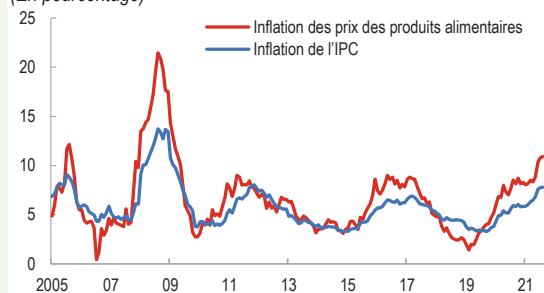
La progression de l'inflation alimentaire a contribué à la hausse de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC). En moyenne, l'inflation

mesurée par l'IPC dans la région est passée de 3–4 % début 2019 à 7,8 % en glissement annuel en août. La hausse des prix des denrées alimentaires a fait monter l'inflation mesurée par l'IPC, compte tenu du poids de l'alimentation dans le panier de consommation dans la région (environ 40 %). Toutefois, les produits alimentaires n'étaient pas les seuls facteurs à l'origine de la hausse de l'inflation globale mesurée par l'IPC. Des facteurs internationaux, par exemple les perturbations des chaînes d'approvisionnement liées à la pandémie et l'augmentation des cours des produits de base, et les variations des prix réglementés nationaux ont aussi eu une incidence sur le niveau général des prix dans la région (édition d'octobre 2021 des *Perspectives de l'économie mondiale*, chapitres 1 et 2).

Les effets de l'inflation alimentaire sur l'inflation globale mesurée par l'IPC devraient se dissiper à moyen terme. À titre d'exemple, une stabilisation des cours du pétrole contribuerait à alléger les pressions sur les prix des denrées alimentaires. En outre, une modération de l'inflation mesurée par l'IPC est attendue, parallèlement au fléchissement des cours des produits de base et à la disparition des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales provoquées par la pandémie. Cependant, l'incertitude entourant les perspectives d'inflation reste grande. Une inflation alimentaire élevée pourrait perdurer en cas de désancrage des anticipations inflationnistes ou de désorganisation persistante des chaînes d'approvisionnement.

Graphique 1.1. Afrique subsaharienne : inflation des prix des denrées alimentaires et de l'IPC

(En pourcentage)



Sources : autorités nationales ; Haver Analytics.

Note : Moyenne de 25 pays publiant des données sur l'indice des prix à la consommation. IPC = indice des prix à la consommation.

Graphique 1.2. Afrique subsaharienne : indice des prix des denrées alimentaires et prix du pétrole au comptant



Sources : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Haver Analytics.

Note : WTI = West Texas Intermediate.

Cet encadré a été rédigé par Seung Mo Choi.

¹Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2021. *Perspectives de l'alimentation* — Rapport semestriel sur les marchés mondiaux de produits alimentaires. Rome. Juin.

²Alper, Emre, Niko A. Hobdari et Ali Uppal. 2016. « Food Inflation in Sub-Saharan Africa: Causes and Policy Implications ». Document de travail du FMI 16/247. Fonds monétaire international, Washington.

Encadré 1 (fin)

La hausse de l'inflation alimentaire pourrait aggraver l'insécurité et les pénuries alimentaires et creuser les inégalités en pénalisant de manière disproportionnée les populations pauvres en Afrique subsaharienne. Selon les projections, le nombre de personnes sous-alimentées dans la région a déjà augmenté de 20 % en un an pour atteindre 264 millions en 2020. Il serait possible de réduire les risques d'insécurité alimentaire :

- En fournissant une assistance et une assurance sociales ciblées pour aider les populations à faire face à la situation

(Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, chapitre 2). Les mécanismes d'adaptation seront aussi renforcés en améliorant l'accès au financement, aux stocks de semences, aux insecticides, aux engrais, aux mesures de lutte contre l'érosion et à l'irrigation. Une couverture plus fiable par la téléphonie mobile pourrait aussi permettre de remédier aux asymétries d'information.

- En évitant les obstacles aux échanges commerciaux, qui peuvent peser sur les incitations à produire des denrées alimentaires à long terme.

Encadré 2. Allocation de droits de tirage spéciaux : un ballon d'oxygène pour l'Afrique subsaharienne

Le 23 août 2021, les pays d'Afrique subsaharienne ont reçu quelque 23 milliards de dollars sur les 650 milliards de dollars de l'allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS), qui est la plus importante dans l'histoire du FMI. Cette allocation a pour but d'aider l'ensemble des pays membres du FMI, et en particulier les plus vulnérables, à surmonter les effets de la crise de la COVID-19. Les DTS sont distribués aux pays proportionnellement à leur quote-part relative au FMI, les pays émergents et pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne percevant respectivement 10 milliards de dollars et 13 milliards de dollars. Pour de nombreux pays, l'allocation est assez élevée par rapport à la taille de leur économie. Par exemple, elle dépasse nettement 5 % du PIB pour le Burundi, le Libéria, la Sierra Leone, le Soudan du Sud et la Zambie. Les deux plus grands pays de la région, à savoir l'Afrique du Sud et le Nigéria, représentent un tiers de l'allocation totale de DTS.

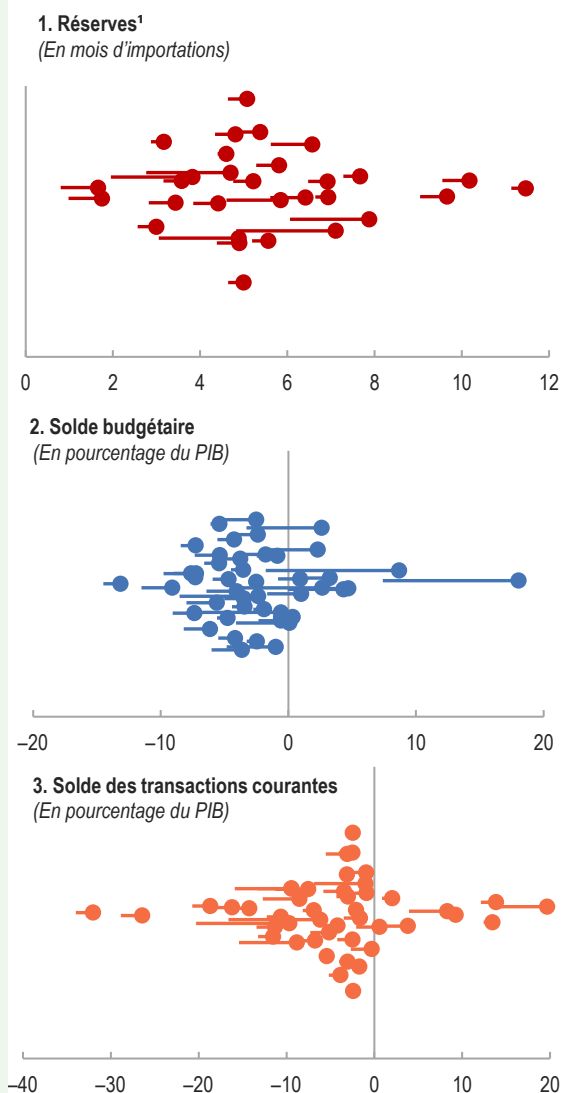
Comme les DTS sont des avoirs de réserve inconditionnels, leur allocation procure un surcroît de liquidité aux pays d'Afrique subsaharienne qui sont confrontés à des arbitrages particulièrement difficiles en raison d'une plus grande vulnérabilité, de capacités moindres et d'une marge d'action plus restreinte. Par conséquent, les pays dont les réserves sont inférieures aux niveaux suffisants pourraient utiliser les DTS alloués pour reconstituer leurs réserves, conserver une politique monétaire accommodante en vue de stimuler la reprise économique, ou les deux. Les pays pourraient aussi utiliser l'allocation de DTS dans l'optique de financer les dépenses publiques nécessaires pour faciliter l'accès aux vaccins contre la COVID-19 ou à d'autres soins de santé. Il est recommandé aux pays membres d'utiliser l'allocation de DTS d'une manière compatible avec la viabilité et la transparence macroéconomiques, tout en ne différant pas l'ajustement macroéconomique, les réformes et la restructuration de la dette qui s'imposent¹.

En moyenne, l'allocation de DTS pourrait accroître les réserves de change dans la région de quelque 25 % (50 %) en excluant (en incluant) les valeurs extrêmes (Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe) (graphique 2.1). Si les pays d'Afrique subsaharienne choisissent d'utiliser l'allocation de DTS pour l'aide budgétaire par exemple, soit pour réduire la dépendance à l'égard d'une dette intérieure ou extérieure plus onéreuse, soit pour créer un espace budgétaire, l'allocation de DTS pourrait procurer un financement pour environ la moitié des déficits budgétaires de la région ou financer environ un tiers du déficit courant, en moyenne (graphiques 2.2 et 2.3).

Cet encadré a été rédigé par Mai Farid.

¹Pour plus de précisions, voir Fonds monétaire international. 2021. « Guidance Note for Fund Staff on the Treatment and Use of SDR Allocations. » IMF Policy Paper 2021/059, Washington.

Graphique 2.1. Afrique subsaharienne : incidences de l'allocation de DTS sur les réserves, le solde budgétaire et le solde des transactions courantes, 2021



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; données du département financier du FMI ; calculs des services du FMI.

¹À l'exclusion des pays membres de la CEMAC et de l'UEMOA.

Note : CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

Encadré 3. Tarification du carbone : conséquences pour l'Afrique subsaharienne

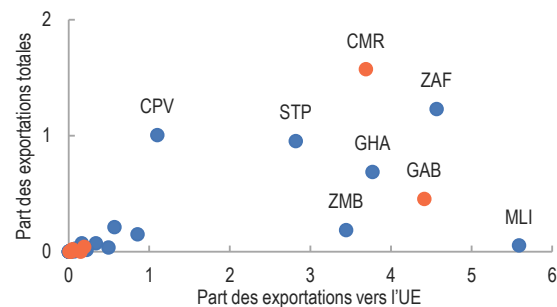
Les pays s'emploient à mettre en place une tarification du carbone afin d'honorer leurs engagements à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre en vertu de l'accord de Paris de 2015. Ces mesures, par exemple des systèmes d'échange de droits d'émission ou des taxes sur le carbone, visent à augmenter le coût des émissions de CO₂, ce qui incitera à développer des technologies qui sont beaucoup plus sobres en CO₂. La Commission européenne propose un nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), dont l'objectif est de facturer les émissions de carbone incorporées dans certaines importations de l'Union européenne (UE) à un prix égal à celui payé par les producteurs nationaux de l'UE. On espère ainsi réduire les « fuites de carbone » qui peuvent se produire lorsqu'une tarification nationale du carbone encourage une migration de la production dans des pays où les politiques environnementales sont moins ambitieuses¹. Concrètement, cependant, il s'avère que le MACF reposerait essentiellement sur des estimations propres à certains produits ou pays, plutôt que sur les niveaux réels de carbone incorporé. La Commission européenne propose que le MACF soit mis en œuvre progressivement à compter de 2023 et s'applique au départ à un certain nombre de biens présentant un risque élevé de fuite de carbone : les produits sidérurgiques, le ciment, les engrais, l'aluminium et la production d'électricité.

Les mesures de tarification du carbone à l'étranger sont susceptibles de pénaliser et de limiter les courants d'échanges en provenance d'Afrique subsaharienne dans le temps. La mise en place inégale de la tarification du carbone à travers le monde crée des problèmes de distorsions des échanges. Les entreprises qui font face à des tarifs du carbone élevés pourraient en particulier être défavorisées sur le plan des coûts par rapport aux sociétés des pays ou territoires où le prix du carbone est faible. Le MACF lui-même ciblera au départ une faible proportion (4 %) des exportations de l'Afrique subsaharienne vers l'UE (ou environ 1 % du total des exportations de l'Afrique subsaharienne). Toutefois, d'ici à 2026, l'UE devrait élargir le périmètre du MACF à d'autres produits et services. En outre, l'impact du MACF sera très variable d'un pays à l'autre. Ainsi, même avec un périmètre initialement restreint, 59 % des exportations du Mozambique vers l'UE contre 3,8 % de celles du Ghana (soit respectivement 18 % et 0,7 % du total de leurs exportations) seront concernées (graphique 3.1). Le

MACF entraînera un recul des exportations des pays en développement vers les pays développés, qui ont en général des processus de production plus sobres en carbone. Le droit d'importation équivalent-MACF était estimé à pas moins de 33 % pour les exportations de ciment depuis les pays d'Afrique de l'Ouest et à 10 % pour les exportations d'aluminium en provenance d'Afrique du Sud².

La tarification nationale du carbone en Afrique subsaharienne n'en est qu'à ses balbutiements. L'Afrique du Sud est le seul pays de la région qui a institué une taxe sur le carbone en juin 2019. La Côte d'Ivoire et le Sénégal sont, quant à eux, seulement encore en train de se pencher sur une tarification du carbone. Les autres pays s'appuient sur des instruments indirects pour réduire les émissions de carbone, par exemple des taxes sur les technologies énergivores (Kenya, Malawi, Ouganda, Zambie) ou des taxes sur les combustibles fossiles (Botswana, Maurice, Zimbabwe). Comme la région émet peu de gaz à effet de serre (moins de 3 % des émissions mondiales de CO₂), des mécanismes de tarification du carbone non traditionnels (la préservation des forêts et une réforme des subventions aux combustibles fossiles, par exemple) sont peut-être plus adaptés à la situation de l'Afrique subsaharienne (graphique 3.2). Les pays doivent aussi renforcer leurs capacités et mettre sur pied les institutions nécessaires pour

Graphique 3.1. Afrique subsaharienne : échanges commerciaux soumis au MACF, 2019
(En pourcentage ; orange = pays exportateurs de pétrole)



Sources : base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce international (COMTRADE) ; calculs des services du FMI.

Note : Les données relatives au Mozambique et au Zimbabwe sont omises, car elles constituent des valeurs aberrantes, avec respectivement 59 % et 23 % pour la part des exportations vers l'UE, et 18 % et 3,4 % pour la part des exportations totales. Les codes pays utilisés sont ceux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). MACF = mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ; UE = Union européenne.

Cet encadré a été rédigé par Shushanik Hakobyan.

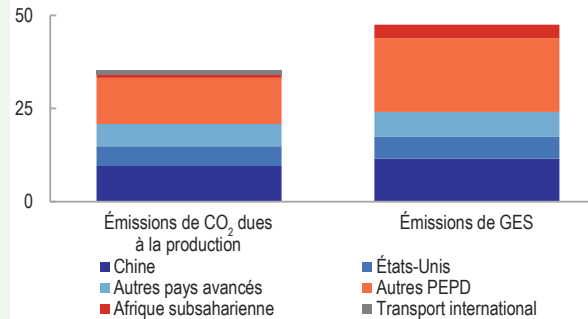
¹Parry, Ian, Peter Dohlman, Cory Hillier, Martin Kaufman, Kyung Kwak, Florian Misch, James Roaf et Christophe Waerzeggers. 2021. « Carbon Pricing: What Role for Border Carbon Adjustments? ». IMF Staff Climate Note no 2021/004. Fonds monétaire international, Washington.

²CNUCED. 2021. « A European Union Carbon Border Adjustment Mechanism: Implications for Developing Countries ». Genève, juillet.

Encadré 3 (fin)

appliquer de manière efficace la tarification du carbone et aussi en évaluer les coûts potentiels. Pour ce faire, un transfert de technologies depuis des pays plus avancés et une aide de la communauté internationale seront indispensables.

Graphique 3.2. Échantillon de régions : émissions de CO₂ et de GES, 2016
(En milliards de tonnes)



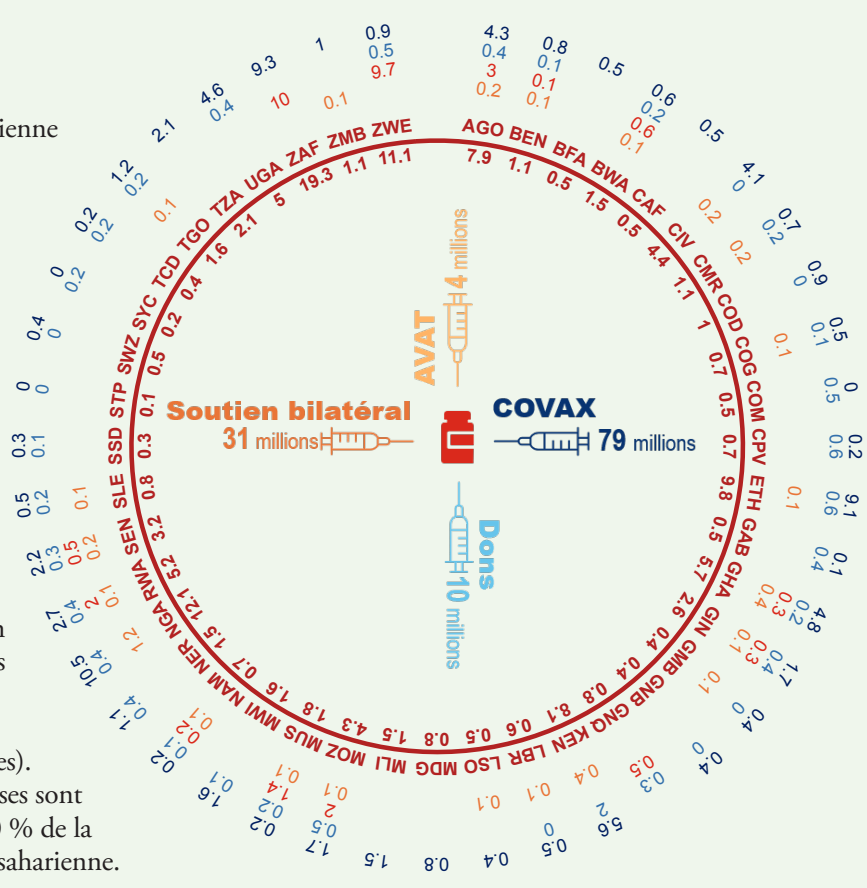
Sources : Our World in Data ; calculs des services du FMI.

Note : CO₂ = dioxyde de carbone ; GES = gaz à effet de serre ; PEPD = pays émergents et pays en développement.

Encadré 4. Approvisionnement et déploiement de vaccins en Afrique subsaharienne

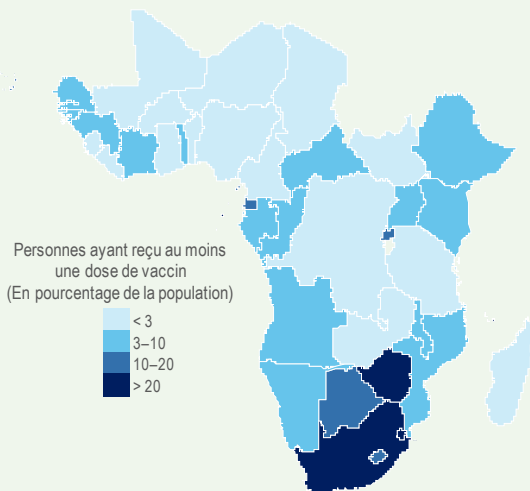
125 millions de doses livrées 

Les pays d'Afrique subsaharienne restent aux prises avec la pandémie et pâtissent d'un déploiement beaucoup plus lent des vaccins, à cause d'un approvisionnement insuffisant et de restrictions à l'exportation par les grands pays producteurs. À ce jour, 125 millions de doses de vaccin ont été distribuées, pour la plupart grâce à des initiatives multilatérales, comme le mécanisme COVAX et le Fonds africain pour l'acquisition de vaccins (AVAT), notamment sous forme de dons par des pays avancés (50 millions de doses). Environ 880 millions de doses sont nécessaires pour vacciner 40 % de la population de l'Afrique subsaharienne.



L'accès à la vaccination reste problématique, ce qui laisse présager une reprise retardée

Depuis que les Seychelles ont effectué la première vaccination contre la COVID-19 le 10 janvier 2021, 73 millions de doses ont été administrées dans la région. Cependant, l'Afrique subsaharienne est en retard sur le reste du monde en termes de taux de vaccination.



Le plus faible taux de vaccination au monde

49 millions de personnes, soit **4,5 %** de la population, ont reçu au moins une dose de vaccin

Vaccination complète

29 millions de personnes

2,6 % de la population

Sao Tomé-et-Principe

Plus fort taux de vaccination quotidienne lors de la première semaine d'octobre 2021

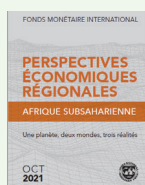
Le **Burundi** et l'**Érythrée** n'ont pas lancé de campagne de vaccination de masse

Sources : Airfinity ; UNICEF, Tableau de bord du marché des vaccins contre la COVID-19 ; Our World in Data ; calculs des services du FMI.
Note : Les données datent du 7 octobre.

Encadré 5. Le FMI en Afrique subsaharienne : les chiffres

SURVEILLANCE

5
Perspectives économiques régionales



PESF
en cours en Afrique du Sud et dans l'UEMOA

5 Documents de département

5 Notes de la série spéciale sur la COVID-19

35 Documents de travail

15 consultations au titre de l'article IV

31 revues de programme

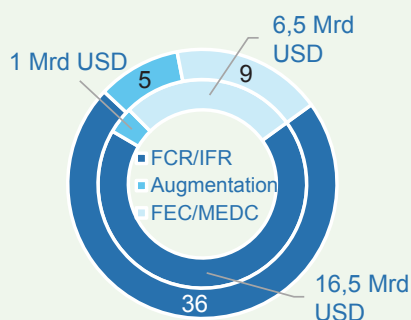


Visites sur les blogs et les articles focus-pays :

196 106

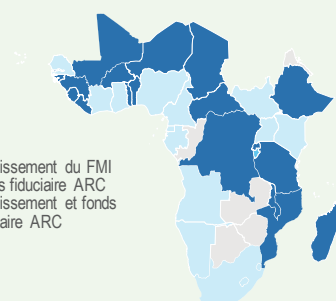
PRÊTS

24 Mrd USD d'aide financière à **38** pays



Aide d'urgence

16,5 Mrd USD à **36** pays



Allègement du service de la dette (fonds fiduciaire ARC)

3 tranches

22 pays

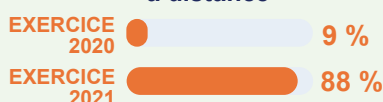
596 Mio USD

Nouvelle allocation de DTS
23 Mrd USD pour l'Afrique subsaharienne

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Plus de **3,000** interventions de DC

Passage aux missions à distance



3 366 agents d'État formés

1 672 missions sur site

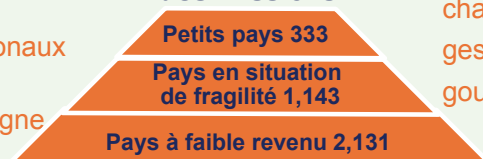
1 567 missions à distance

575 ateliers régionaux

92 formations en ligne

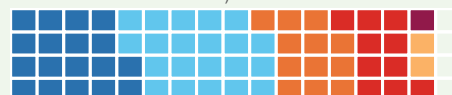


Destination des missions



Dépenses de DC (département Afrique)

(Thèmes en forte demande lors de l'exercice 2022, 1 carré = 1 million de dollars)



- Gestion des finances publiques
- Accroissement des recettes intérieures
- Statistiques
- Politique monétaire/financière
- Gestion de la dette
- LBC/FT

Thèmes en forte progression

- changement climatique
- gestion de la dette
- gouvernance et lutte contre la corruption

Source : calculs des services du FMI.

Note : Les données portent sur la période comprise entre janvier 2020 et septembre 2021. Les données relatives au développement des capacités (DC) portent sur les exercices 2020 et 2021.

Appendice statistique

Sauf indication contraire, les données et projections utilisées dans ce rapport reposent sur les estimations des services du FMI au 30 septembre 2021 et correspondent à celles qui ont servi pour l'édition d'octobre 2021 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

La base de données et les projections couvrent 45 pays d'Afrique subsaharienne qui relèvent du département Afrique. Les données obéissent, dans la mesure du possible, aux méthodes statistiques internationalement reconnues ; toutefois, le manque de données limite dans certains cas la portée des comparaisons internationales.

Groupes de pays

Les pays sont classés en trois groupes totalement distincts : pays exportateurs de pétrole, autres pays riches en ressources naturelles et pays pauvres en ressources naturelles (voir le tableau page 30 pour la classification des pays).

Les pays exportateurs de pétrole sont les pays où les exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales.

Les autres pays riches en ressources naturelles sont les pays où les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 25 % des exportations totales.

Les pays pauvres en ressources naturelles sont les pays qui n'appartiennent ni au groupe des exportateurs de pétrole, ni au groupe des autres pays riches en ressources naturelles.

Les pays sont également répartis en quatre groupes (qui peuvent se chevaucher) : pays exportateurs de pétrole, pays à revenu intermédiaire, pays à faible revenu et pays en situation de fragilité (voir le tableau page 30 pour la classification des pays).

La composition de ces groupes de pays s'appuie sur les données les plus récentes relatives au revenu national brut par habitant (moyenne sur trois ans) et la note de l'Évaluation des politiques et des institutions nationales (ÉPIN ; moyenne sur trois ans) de la Banque mondiale.

Les pays à revenu intermédiaire avaient un revenu national brut par habitant qui dépassait 1 045,00 dollars

sur la période 2018–20, selon les calculs de la Banque mondiale fondés sur la méthode Atlas.

Les pays à faible revenu avaient un revenu national brut par habitant égal ou inférieur à 1 045,00 dollars sur la période 2018–20 (Banque mondiale, méthode Atlas).

Les pays en situation de fragilité avaient une note ÉPIN moyenne égale ou inférieure à 3,2 sur la période 2016–18 et/ou ont fait l'objet d'une mission de maintien ou de rétablissement de la paix dans les trois dernières années.

À la page 30, les pays d'Afrique subsaharienne sont groupés en fonction des grands organes de coopération régionale auxquels ils appartiennent : zone franc, qui comprend l'UEMOA et la CEMAC, le COMESA, la CAE–5, la CEDEAO, la SADC et la SACU. Les données agrégées relatives à la CAE-5 comprennent des données afférentes au Rwanda et au Burundi, qui sont devenus membres en 2007.

Méthodes d'agrégation

Pour les tableaux AS1 et AS3, les chiffres composites des groupes de pays sur la croissance du PIB réel et la masse monétaire au sens large correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes aux PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour le tableau AS1, les chiffres composites des groupes de pays sur les prix à la consommation correspondent à la moyenne géométrique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé sur la base des PPA et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes aux PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour les tableaux AS2–AS4, à l'exception de la masse monétaire au sens large, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays pondérée par le PIB converti en dollars aux taux de change du marché et exprimé en pourcentage du PIB du groupe considéré.

Afrique subsaharienne : groupes de pays

Pays exportateurs de pétrole	Autres pays riches en ressources naturelles	Pays pauvres en ressources naturelles	Pays à revenu intermédiaire	Pays à faible revenu	Pays en situation de fragilité
Angola	Afrique du Sud	Bénin	Afrique du Sud	Bénin	Burundi
Cameroun	Botswana	Burundi	Angola	Burkina Faso	Comores
Congo, Rép. du	Burkina Faso	Cabo Verde	Botswana	Burundi	Congo, Rép. du
Gabon	Congo, Rép. dém. du	Comores	Cabo Verde	Congo, Rép. dém. du	Congo, Rép. dém. du
Guinée équatoriale	Ghana	Côte d'Ivoire	Cameroun	Érythrée	Côte d'Ivoire
Nigéria	Guinée	Érythrée	Comores	Éthiopie	Érythrée
Soudan du Sud	Libéria	Eswatini	Congo, Rép. du	Gambie	Gambie
Tchad	Mali	Éthiopie	Côte d'Ivoire	Gambie	Guinée
	Namibie	Gambie	Eswatini	Guinée	Guinée-Bissau
	Niger	Guinée-Bissau	Gabon	Guinée-Bissau	Libéria
	République centrafricaine	Kenya	Ghana	Libéria	Malawi
	Sierra Leone	Lesotho	Guinée équatoriale	Madagascar	Mali
	Tanzanie	Madagascar	Kenya	Malawi	République centrafricaine
	Zambie	Malawi	Lesotho	Mozambique	Sao Tomé-et-Principe
	Zimbabwe	Maurice	Maurice	Niger	Sierra Leone
		Mozambique	Namibie	Ouganda	Soudan du Sud
		Ouganda	Nigéria	République centrafricaine	Tchad
		Rwanda	Sao Tomé-et-Principe	Rwanda	Togo
		Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Zimbabwe
		Sénégal	Seychelles	Soudan du Sud	
		Seychelles	Zambie	Tanzanie	
		Togo		Tchad	
				Togo	
				Zimbabwe	

Afrique subsaharienne : pays membres des groupements régionaux

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE-5)	Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)	Union douanière d'Afrique australe (SACU)	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Bénin	Cameroun	Burundi	*Burundi	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Bénin
Burkina Faso	Congo, Rép. du	Comores	*Kenya	Angola	Botswana	Burkina Faso
Côte d'Ivoire	Gabon	Congo, Rép. dém. du	*Ouganda	Botswana	Eswatini	Cabo Verde
Guinée-Bissau	Guinée équatoriale	Érythrée	*Rwanda	Comores	Lesotho	Côte d'Ivoire
Mali	République centrafricaine	Eswatini	Soudan du Sud	Congo, Rép. dém. du	Namibie	Gambie
Niger	Tchad	Éthiopie	*Tanzanie	Eswatini		Ghana
Sénégal		Kenya		Lesotho		Guinée
Togo		Madagascar		Madagascar		Guinée-Bissau
		Malawi		Malawi		Libéria
		Maurice		Maurice		Mali
		Ouganda		Mozambique		Niger
		Rwanda		Namibie		Nigéria
		Seychelles		Seychelles		Sénégal
		Zambie		Tanzanie		Sierra Leone
		Zimbabwe		Zambie		Togo
				Zimbabwe		

Liste des tableaux de l'appendice AS1–AS4 :

AS1. Croissance du PIB réel et prix à la consommation	32
AS2. Solde budgétaire global, dons compris, et dette publique	33
AS3. Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris	34
AS4. Dette extérieure, dette officielle, par débiteur et réserves.....	35

Sources et notes des tableaux de l'appendice statistique :

Tableaux AS1–AS3

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2021.

¹Données de l'exercice budgétaire. Les projections pour 2022 sont exclues en raison d'un niveau d'incertitude inhabituellement élevé.

²En 2019, les autorités zimbabwéennes ont introduit le dollar RTGS (système de règlement brut en temps réel), qui par la suite a été renommé dollar du Zimbabwe, et sont en train de modifier la monnaie de libellé de leurs comptes nationaux. Les données actuelles sont sujettes à révision. Le dollar du Zimbabwe avait cessé de circuler en 2009 et, entre 2009 et 2019, le pays avait adopté un régime multi-devises avec le dollar comme unité de compte.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS4

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2021.

¹Le pays étant membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat UEMOA.

²Le pays étant membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat CEMAC.

³Données de l'exercice budgétaire. Les projections pour 2022 sont exclues en raison d'un niveau d'incertitude inhabituellement élevé.

⁴En 2019, les autorités zimbabwéennes ont introduit le dollar RTGS (système de règlement brut en temps réel), qui par la suite a été renommé dollar du Zimbabwe, et sont en train de modifier la monnaie de libellé de leurs comptes nationaux. Les données actuelles sont sujettes à révision. Le dollar du Zimbabwe avait cessé de circuler en 2009 et, entre 2009 et 2019, le pays avait adopté un régime multi-devises avec le dollar comme unité de compte.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Afrique subsaharienne : abréviations des pays

AGO	Angola	ERI	Érythrée	MDG	Madagascar	SSD	Soudan du Sud
BDI	Burundi	ETH	Éthiopie	MLI	Mali	STP	Sao Tomé-et-Principe
BEN	Bénin	GAB	Gabon	MOZ	Mozambique	SWZ	Eswatini
BFA	Burkina Faso	GHA	Ghana	MUS	Maurice	SYC	Seychelles
BWA	Botswana	GIN	Guinée	MWI	Malawi	TCD	Tchad
CAF	République centrafricaine	GMB	Gambie	NAM	Namibie	TGO	Togo
CIV	Côte d'Ivoire	GNB	Guinée-Bissau	NER	Niger	TZA	Tanzanie
CMR	Cameroun	GNQ	Guinée équatoriale	NGA	Nigéria	UGA	Ouganda
CPV	Cabo Verde	KEN	Kenya	RWA	Rwanda	ZAF	Afrique du Sud
COD	République démocratique du Congo	LBR	Libéria	SEN	Sénégal	ZMB	Zambie
COG	République du Congo	LSO	Lesotho	SLE	Sierra Leone	ZWE	Zimbabwe
COM	Comores						

	Tableau AS1. Croissance du PIB réel et prix à la consommation											
	Croissance du PIB réel						Prix à la consommation					
	(Variation annuelle en pourcentage)						(Variation annuelle en pourcentage)					
	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique du Sud	2,0	1,5	0,1	-6,4	5,0	2,2	5,4	4,6	4,1	3,3	4,4	4,5
Angola	3,1	-2,0	-0,5	-5,4	-0,7	2,4	15,5	19,6	17,1	22,3	24,4	14,9
Bénin	4,3	6,7	6,9	3,8	5,5	6,5	1,6	0,8	-0,9	3,0	3,0	2,0
Botswana	5,0	4,0	3,0	-8,5	9,2	4,7	5,3	3,2	2,7	1,9	5,8	5,0
Burkina Faso	6,0	6,7	5,7	1,9	6,7	5,6	1,2	2,0	-3,2	1,9	3,0	2,6
Burundi	2,3	1,6	1,8	-1,0	1,6	4,2	7,4	-4,0	-0,7	7,3	5,6	4,6
Cabo Verde	2,2	4,5	5,7	-14,8	4,0	6,5	1,2	1,3	1,1	0,6	1,5	1,6
Cameroun	4,7	4,1	3,7	-1,5	3,6	4,6	1,8	1,1	2,5	2,4	2,3	2,0
Comores	3,3	3,6	1,8	-0,5	1,6	3,8	1,8	1,7	3,7	0,8	-1,0	1,2
Congo, Rép. du	1,2	-4,8	-0,4	-8,2	-0,2	2,3	2,4	1,2	2,2	1,8	2,0	2,8
Congo, Rép. dém. du	6,5	5,8	4,4	1,7	4,9	5,6	10,1	29,3	4,7	11,4	9,4	6,4
Côte d'Ivoire	6,2	6,9	6,2	2,0	6,0	6,5	1,7	0,4	0,8	2,4	3,0	2,5
Érythrée	4,5	13,0	3,8	-0,6	2,9	4,8	5,8	-14,4	-16,4	4,8	4,3	4,2
Eswatini	2,7	2,4	2,2	-2,4	1,5	1,7	6,2	4,8	2,6	3,9	4,3	4,7
Éthiopie ¹	9,9	7,7	9,0	6,1	2,0	...	13,5	13,8	15,8	20,4	25,2	...
Gabon	4,4	0,8	3,9	-1,8	1,5	3,9	1,9	4,8	2,0	1,3	2,0	2,0
Gambie	1,9	7,2	6,2	-0,2	4,9	6,0	6,0	6,5	7,1	5,9	7,0	6,3
Ghana	6,7	6,2	6,5	0,4	4,7	6,2	11,9	9,8	7,1	9,9	9,3	8,8
Guinée	6,0	6,4	5,6	7,1	5,2	6,3	12,4	9,8	9,5	10,6	11,6	9,9
Guinée-Bissau	4,1	3,4	4,5	-1,4	3,3	4,0	1,5	0,4	0,3	1,5	1,9	2,0
Guinée équatoriale	-2,7	-6,2	-6,0	-4,9	4,1	-5,6	3,1	1,3	1,2	4,8	0,5	3,1
Kenya	5,0	5,6	5,0	-0,3	5,6	6,0	7,6	4,7	5,2	5,2	6,0	5,0
Lesotho	2,7	-1,0	-1,5	-5,4	2,8	1,6	4,9	4,8	5,2	5,0	5,8	5,3
Libéria	4,1	1,2	-2,5	-3,0	3,6	4,7	8,6	23,5	27,0	17,0	5,9	11,8
Madagascar	2,7	3,2	4,4	-6,1	2,9	4,8	7,3	8,6	5,6	4,2	6,0	6,4
Malawi	4,2	4,4	5,4	0,9	2,2	3,0	17,9	9,2	9,4	8,6	9,5	9,0
Mali	4,3	4,7	4,8	-1,6	4,0	5,3	1,4	1,7	-2,9	0,5	3,0	2,0
Maurice	3,8	3,8	3,0	-14,9	5,0	6,7	3,3	3,2	0,5	2,5	5,1	6,6
Mozambique	6,2	3,4	2,3	-1,2	2,5	5,3	8,6	3,9	2,8	3,1	6,2	6,4
Namibie	3,9	1,1	-0,6	-8,0	1,3	3,6	5,5	4,3	3,7	2,2	4,0	4,5
Niger	6,1	7,2	5,9	3,6	5,4	6,6	0,9	2,8	-2,5	2,9	2,9	2,5
Nigéria	4,2	1,9	2,2	-1,8	2,6	2,7	11,8	12,1	11,4	13,2	16,9	13,3
Ouganda	5,3	5,6	7,7	-0,8	4,7	5,1	7,6	2,6	2,3	2,8	2,2	5,0
République centrafricaine	-1,1	3,8	3,0	1,0	-1,0	4,0	5,1	1,6	2,7	2,3	3,7	2,5
Rwanda	6,7	8,6	9,5	-3,4	5,1	7,0	4,2	1,4	2,4	7,7	2,4	4,9
Sao Tomé-et-Principe	4,7	3,0	2,2	3,0	2,1	2,9	8,8	7,9	7,7	9,8	8,3	7,8
Sénégal	4,7	6,2	4,4	1,5	4,7	5,5	1,1	0,5	1,0	2,5	2,4	2,0
Seychelles	5,0	1,3	1,9	-12,9	6,9	7,7	2,4	3,7	1,8	1,2	10,0	3,7
Sierra Leone	5,2	3,5	5,5	-2,2	3,2	5,9	8,3	16,0	14,8	13,4	11,3	13,3
Soudan du Sud	-6,6	-1,9	0,9	-6,6	5,3	6,5	111,2	83,5	51,2	24,0	23,0	24,0
Tanzanie	6,6	7,0	7,0	4,8	4,0	5,1	8,2	3,5	3,4	3,3	3,2	3,4
Tchad	3,6	2,3	3,0	-0,8	0,9	2,4	1,5	4,0	-1,0	4,5	2,6	2,8
Togo	5,8	5,0	5,5	1,8	4,8	5,9	1,3	0,9	0,7	1,8	2,7	2,5
Zambie	5,4	4,0	1,4	-3,0	1,0	1,1	9,1	7,0	9,2	15,7	22,8	19,2
Zimbabwe ²	7,8	4,8	-6,1	-4,1	5,1	3,1	1,1	10,6	255,3	557,2	92,5	30,7
Afrique subsaharienne	4,3	3,3	3,1	-1,7	3,7	3,8	8,3	8,3	8,2	10,3	10,7	8,6
<i>Médiane</i>	4,6	4,0	3,8	-1,4	4,0	4,8	4,8	3,9	2,7	3,9	4,4	4,6
Hors Afrique du Sud et Nigéria	5,3	4,6	4,7	0,0	3,7	4,8	7,9	8,0	8,2	11,4	10,3	8,0
Pays exportateurs de pétrole	3,8	1,2	1,8	-2,4	2,2	2,7	11,3	12,2	11,1	13,1	15,8	12,0
Hors Nigéria	2,8	-0,6	0,7	-4,1	1,1	2,7	10,2	12,4	10,4	12,6	13,0	8,8
Pays importateurs de pétrole	4,5	4,5	3,9	-1,2	4,5	4,4	6,6	6,2	6,6	8,7	8,1	6,8
Hors Afrique du Sud	6,0	5,9	5,6	0,9	4,3	5,3	7,3	6,9	7,7	11,1	9,7	7,8
Pays à revenu intermédiaire	3,7	2,4	2,1	-3,0	3,7	3,4	8,3	8,0	7,3	8,5	10,3	8,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	4,5	3,4	3,5	-1,9	3,8	4,7	7,4	6,8	6,1	7,9	8,8	6,8
Pays à faible revenu	6,3	6,0	6,0	2,1	3,7	5,0	8,4	9,4	10,8	15,3	12,0	9,3
Hors pays en situation de fragilité	6,9	6,6	7,4	2,9	3,5	5,1	8,5	7,3	7,1	9,5	11,0	9,7
Pays en situation de fragilité	5,1	4,9	3,9	0,5	4,4	5,3	6,3	9,7	12,9	19,6	10,3	6,7
Zone franc CFA	4,5	4,4	4,4	0,3	4,5	5,0	1,7	1,4	0,3	2,4	2,6	2,3
CEMAC	2,8	1,0	2,0	-2,5	2,6	2,8	2,2	2,1	1,8	2,7	2,1	2,3
UEMOA	5,5	6,4	5,7	1,8	5,5	6,1	1,4	1,0	-0,6	2,2	2,9	2,3
COMESA (pays membres d'AFSS)	6,2	5,9	5,7	0,6	3,8	4,9	8,7	9,4	12,3	17,6	14,3	10,8
CAE-5	5,6	6,1	6,3	1,0	4,9	5,6	7,7	3,6	3,9	4,3	4,2	4,5
CEDEAO	4,8	3,5	3,5	-0,6	3,6	4,0	9,6	9,3	8,2	10,2	12,4	9,9
SACU	2,1	1,6	0,2	-6,5	5,0	2,3	5,4	4,6	4,0	3,2	4,5	4,5
SADC	3,3	2,2	1,3	-4,3	3,9	3,0	7,4	8,1	8,7	11,0	9,3	7,0

Voir notes page 31.

Tableau AS2. Solde budgétaire global, dons compris, et dette publique												
	Solde budgétaire global, dons compris						Dette publique					
	(En pourcentage du PIB)						(En pourcentage du PIB)					
	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique du Sud	-4,0	-3,7	-4,8	-10,8	-8,4	-7,0	41,0	51,6	56,3	69,4	68,8	72,3
Angola	-0,6	2,3	0,8	-1,9	3,2	2,8	46,1	93,0	113,6	136,5	103,7	90,8
Bénin	-2,3	-3,0	-0,5	-4,7	-4,5	-3,9	26,2	41,1	41,2	46,1	52,3	48,9
Botswana	-0,4	-5,1	-8,6	-9,9	-5,0	-6,4	18,5	15,7	16,3	19,5	22,8	27,2
Burkina Faso	-3,3	-4,4	-3,4	-5,7	-5,6	-4,8	28,5	38,0	42,0	46,5	48,2	48,9
Burundi	-4,6	-6,7	-6,4	-6,7	-7,2	-4,6	42,5	53,0	60,3	67,0	72,4	71,2
Cabo Verde	-7,0	-2,7	-1,8	-9,1	-9,1	-5,6	105,3	125,6	124,9	158,1	160,7	152,1
Cameroun	-3,5	-2,5	-3,3	-3,3	-2,8	-1,5	23,7	39,6	42,3	45,8	45,8	43,8
Comores	1,8	-1,3	-4,3	-1,0	-4,2	-4,8	19,2	16,9	19,5	22,3	26,6	29,9
Congo, Rép. du	-1,8	5,7	4,7	-1,2	1,5	3,1	55,5	77,1	81,7	101,0	85,4	76,9
Congo, Rép. dém. du	0,3	-0,0	-2,0	-2,1	-1,7	-1,2	21,1	15,1	15,0	15,2	11,9	10,1
Côte d'Ivoire	-2,3	-2,9	-2,3	-5,6	-5,6	-4,7	33,3	36,0	38,8	47,7	50,2	51,1
Érythrée	-6,1	4,2	-1,6	-5,0	-4,4	-0,6	173,5	185,6	189,3	184,9	175,1	159,3
Eswatini	-4,2	-9,6	-7,0	-6,7	-8,0	-8,6	17,8	33,9	40,0	41,2	46,0	50,9
Éthiopie ¹	-2,0	-3,0	-2,5	-2,8	-3,0	...	48,7	61,1	57,9	55,4	57,1	...
Gabon	0,8	-0,2	2,1	-2,2	-2,5	0,7	37,6	60,9	59,8	77,4	72,1	63,7
Gambie	-4,2	-5,7	-2,5	-2,1	-4,1	-3,1	63,5	83,6	83,0	83,5	82,3	79,1
Ghana	-6,6	-6,8	-7,2	-15,7	-14,5	-11,1	45,1	62,0	62,6	78,9	83,5	84,9
Guinée	-3,7	-1,1	-0,5	-2,9	-2,3	-3,1	44,1	39,3	38,4	43,8	47,5	45,8
Guinée-Bissau	-2,2	-4,9	-3,9	-9,5	-5,0	-4,5	53,1	59,2	65,9	79,3	79,1	78,1
Guinée équatoriale	-6,4	0,5	1,8	-1,7	-0,8	-1,0	18,8	41,2	43,0	48,9	42,7	45,4
Kenya	-5,8	-7,0	-7,3	-8,1	-8,0	-6,7	42,6	57,3	59,0	67,6	69,7	70,2
Lesotho	-4,6	-4,4	-7,6	0,4	-4,8	-1,7	39,8	49,6	50,6	50,4	50,0	50,2
Libéria	-3,5	-5,1	-4,6	-2,6	-1,8	-1,6	25,3	40,1	54,8	61,9	56,6	54,8
Madagascar	-2,1	-1,3	-1,4	-4,3	-6,4	-4,5	36,4	40,4	38,5	46,0	48,8	49,3
Malawi	-3,1	-4,3	-4,5	-8,1	-8,2	-8,3	31,4	43,9	45,3	54,7	59,3	65,4
Mali	-2,6	-4,7	-1,7	-5,4	-5,5	-4,5	28,8	36,1	40,6	47,4	51,0	50,6
Maurice	-2,8	-2,2	-8,4	-11,9	-9,0	-6,8	59,8	66,2	84,6	96,9	101,0	99,8
Mozambique	-4,7	-5,6	-0,1	-5,1	-7,3	-8,2	66,6	107,1	105,4	128,5	133,6	127,6
Namibie	-6,0	-5,1	-5,5	-9,4	-9,8	-8,0	31,0	50,4	59,6	65,3	69,9	72,6
Niger	-3,4	-3,0	-3,6	-5,3	-6,6	-5,3	23,6	36,9	39,8	45,0	48,6	49,5
Nigéria	-2,9	-4,3	-4,7	-5,8	-6,1	-6,0	18,7	27,7	29,2	35,0	35,7	36,9
Ouganda	-3,0	-3,0	-4,8	-7,6	-5,9	-4,4	24,5	34,8	37,0	44,1	49,1	50,2
République centrafricaine	-1,7	-1,0	1,4	-3,4	-3,3	-1,0	43,6	50,0	47,2	44,1	46,5	44,0
Rwanda	-2,1	-2,6	-5,1	-6,2	-3,9	-3,6	27,7	44,9	50,2	60,1	74,8	78,2
Sao Tomé-et-Principe	-6,5	-1,9	-0,1	2,2	-1,5	-0,5	80,8	93,9	71,6	81,4	60,7	59,1
Sénégal	-3,9	-3,7	-3,9	-6,4	-5,4	-4,2	41,0	61,5	63,8	68,7	71,9	70,1
Seychelles	1,7	0,2	0,9	-18,4	-11,5	-6,7	73,0	59,1	57,7	96,5	81,9	82,8
Sierra Leone	-5,3	-5,6	-3,1	-5,6	-3,8	-3,3	45,8	69,1	71,7	73,7	71,1	68,0
Soudan du Sud	-8,0	-0,6	0,0	-1,8	7,4	9,0	41,2	46,3	31,3	35,8	64,4	35,1
Tanzanie	-3,2	-1,9	-1,7	-1,8	-3,3	-3,4	34,3	40,5	39,0	39,1	39,7	39,6
Tchad	-1,8	1,9	-0,2	2,1	-1,2	1,1	38,1	49,1	52,3	47,9	44,0	44,3
Togo	-4,2	-0,6	1,6	-6,9	-6,0	-5,0	45,5	57,0	52,4	60,3	62,9	62,6
Zambie	-5,2	-8,3	-9,4	-12,9	-8,5	-7,8	40,2	80,4	97,4	128,7	101,0	106,8
Zimbabwe ²	-2,9	-8,5	-1,2	1,7	-0,0	-0,6	44,9	61,5	113,9	86,1	54,0	60,3
Afrique subsaharienne	-3,2	-3,5	-3,9	-6,6	-6,0	-5,2	33,5	47,5	50,4	57,3	56,6	56,4
<i>Médiane</i>	-3,2	-3,0	-2,5	-5,3	-5,0	-4,4	37,5	50,0	52,4	60,1	59,3	59,7
Hors Afrique du Sud et Nigéria	-3,0	-3,0	-3,2	-5,5	-4,8	-4,0	38,3	54,9	58,3	63,3	61,7	60,2
Pays exportateurs de pétrole	-2,5	-2,6	-3,3	-4,8	-4,4	-4,1	25,4	41,9	43,9	48,8	46,1	44,5
Hors Nigéria	-1,8	1,2	0,3	-1,9	0,4	1,3	39,5	71,9	80,5	88,4	74,8	67,2
Pays importateurs de pétrole	-3,8	-4,0	-4,3	-7,6	-6,8	-5,7	39,3	50,7	54,1	61,8	62,2	63,2
Hors Afrique du Sud	-3,6	-4,2	-4,1	-6,2	-6,0	-5,1	38,2	50,2	52,9	58,3	58,8	58,7
Pays à revenu intermédiaire	-3,4	-3,7	-4,4	-7,7	-6,7	-5,7	32,7	47,7	50,9	59,6	58,6	58,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	-3,2	-3,2	-4,0	-7,3	-5,8	-4,6	39,2	61,0	66,0	74,9	71,3	69,7
Pays à faible revenu	-2,7	-2,8	-2,3	-3,4	-3,7	-3,3	37,0	46,8	49,0	50,4	50,4	49,0
Hors pays en situation de fragilité	-2,9	-2,9	-2,7	-3,9	-4,3	-4,0	38,0	50,9	50,4	52,7	55,3	53,4
Pays en situation de fragilité	-2,3	-2,2	-1,5	-3,4	-3,2	-2,6	36,3	41,7	46,8	49,7	46,9	46,3
Zone franc CFA	-2,7	-2,0	-1,5	-4,4	-4,2	-3,0	31,9	45,2	47,4	53,8	54,5	53,2
CEMAC	-2,7	0,0	-0,1	-2,0	-1,8	-0,2	31,8	50,3	52,2	58,2	54,8	51,7
UEMOA	-2,9	-3,3	-2,4	-5,7	-5,5	-4,6	32,6	42,0	44,4	51,3	54,3	54,1
COMESA (pays membres d'AfSS)	-3,2	-4,4	-4,7	-5,5	-5,2	-4,4	39,2	51,8	55,8	59,5	57,8	57,5
CAE-5	-4,3	-4,6	-5,2	-6,0	-6,0	-5,1	35,6	47,9	48,9	54,7	57,4	57,8
CEDEAO	-3,2	-4,3	-4,3	-6,7	-6,7	-6,0	24,3	35,4	36,8	44,2	45,8	46,2
SACU	-4,0	-3,9	-5,0	-10,6	-8,3	-7,0	39,6	50,0	54,6	66,9	66,7	70,2
SADC	-3,2	-2,9	-3,7	-7,6	-6,0	-5,1	40,3	55,4	61,6	70,2	65,7	66,7

Voir notes page 31.

Tableau AS3. Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris

	Masse monétaire au sens large						Solde extérieur courant, dons compris					
	(En pourcentage du PIB)						(En pourcentage du PIB)					
	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique du Sud	66,5	66,2	67,1	74,6	72,7	72,1	-3,4	-3,2	-2,7	2,0	2,9	-0,9
Angola	35,3	30,6	33,1	37,6	31,1	30,4	2,8	7,3	6,1	1,5	7,3	5,7
Bénin	27,8	27,9	27,8	30,5	30,5	30,5	-5,1	-4,6	-4,0	-3,9	-4,0	-4,3
Botswana	45,1	45,5	47,5	52,0	50,3	49,8	2,4	0,7	-8,4	-10,6	-4,0	-1,9
Burkina Faso	29,4	39,3	40,7	45,0	47,5	50,8	-5,0	-4,1	-3,3	-0,1	-2,5	-4,1
Burundi	24,7	30,1	35,7	42,1	45,2	50,1	-14,5	-11,4	-11,6	-10,4	-15,4	-14,4
Cabo Verde	91,5	100,0	102,0	125,3	121,3	118,2	-8,8	-5,2	-0,4	-15,9	-13,2	-8,7
Cameroun	21,8	24,4	24,4	27,2	28,8	29,3	-3,3	-3,6	-4,3	-3,7	-2,8	-2,2
Comores	23,7	28,2	28,1	31,2	35,6	34,2	-2,7	-2,9	-3,3	-1,7	-4,1	-7,6
Congo, Rép. du	27,8	22,4	24,4	36,4	41,1	46,8	-6,0	-0,1	0,4	-0,1	12,1	6,3
Congo, Rép. dém. du	11,8	12,5	15,5	20,7	21,1	22,1	-5,6	-3,5	-3,2	-2,2	-2,1	-1,8
Côte d'Ivoire	11,1	10,2	11,7	13,9	13,2	12,8	0,6	-3,9	-2,3	-3,5	-3,8	-3,4
Érythrée	193,9	239,7	241,5	235,2	230,3	220,1	11,7	15,4	12,1	10,9	12,4	12,7
Eswatini	26,1	29,2	28,4	32,4	33,5	33,6	5,0	1,3	4,3	6,7	1,4	-0,7
Éthiopie ¹	27,9	33,7	33,0	30,8	33,1	...	-7,0	-6,5	-5,3	-4,6	-2,9	...
Gabon	23,2	24,3	23,3	28,0	27,4	29,0	5,8	-2,1	-0,9	-6,0	-3,8	-2,0
Gambie	36,1	41,9	47,2	54,4	54,6	52,8	-7,8	-9,5	-6,1	-3,6	-12,7	-13,3
Ghana	23,5	24,8	26,1	31,4	33,0	32,7	-6,4	-3,0	-2,7	-3,1	-2,2	-3,5
Guinée	24,5	23,2	24,5	25,4	24,7	25,0	-15,2	-19,5	-11,5	-13,7	-8,5	-11,2
Guinée-Bissau	35,8	43,7	43,4	48,4	46,1	45,9	-2,1	-3,6	-8,8	-8,3	-5,5	-5,0
Guinée équatoriale	15,1	15,7	16,0	17,3	16,2	18,0	-8,6	-5,3	-6,1	-6,3	-4,2	-5,2
Kenya	37,0	35,7	34,4	37,1	37,0	37,0	-7,1	-5,5	-5,5	-4,4	-5,0	-5,1
Lesotho	34,6	35,1	36,5	43,1	41,8	40,3	-7,1	-1,4	-2,2	-2,1	-13,3	-9,6
Libéria	20,3	19,6	20,9	25,5	22,9	22,3	-17,7	-21,5	-19,4	-17,5	-16,6	-20,5
Madagascar	22,7	25,7	24,8	28,4	32,4	33,9	-3,9	0,7	-2,3	-5,3	-5,8	-4,6
Malawi	17,2	16,5	15,7	17,4	17,4	17,4	-9,2	-14,4	-11,9	-14,2	-15,8	-15,1
Mali	26,2	29,0	29,6	36,5	37,0	37,0	-5,7	-4,9	-7,5	-0,2	-5,3	-5,0
Maurice	102,9	115,3	120,8	163,7	185,5	156,1	-6,8	-3,9	-5,4	-12,6	-18,6	-8,9
Mozambique	31,6	34,7	36,9	43,3	43,5	45,4	-30,7	-30,3	-19,6	-27,2	-34,0	-23,0
Namibie	58,4	57,6	63,5	70,7	70,7	70,7	-8,9	-3,4	-1,8	2,4	-7,3	-3,9
Niger	17,3	15,8	17,1	19,2	19,8	20,9	-12,9	-12,6	-12,6	-13,5	-15,4	-16,1
Nigéria	21,7	25,4	23,9	25,7	25,2	25,8	1,9	1,5	-3,3	-4,0	-3,2	-2,2
Ouganda	17,1	18,4	19,4	22,1	23,6	23,2	-5,7	-5,7	-6,4	-9,6	-8,9	-7,3
République centrafricaine	22,2	27,1	28,0	30,2	29,5	29,3	-7,5	-8,0	-4,9	-8,6	-6,9	-6,1
Rwanda	21,0	24,9	25,7	28,9	29,8	29,9	-9,9	-10,1	-12,1	-12,2	-13,4	-12,2
Sao Tomé-et-Principe	37,6	35,6	31,8	32,4	33,2	33,3	-17,4	-12,3	-12,1	-14,1	-11,3	-7,5
Sénégal	32,2	40,9	41,6	45,1	45,3	45,6	-6,4	-8,8	-8,1	-10,2	-12,2	-11,6
Seychelles	64,5	79,5	87,8	125,8	122,8	121,3	-19,7	-18,9	-16,1	-29,5	-28,9	-24,1
Sierra Leone	21,8	23,0	23,0	28,5	28,4	26,7	-24,9	-18,6	-22,2	-16,7	-15,9	-14,3
Soudan du Sud	18,9	13,5	15,6	21,7	23,0	18,8	2,9	7,3	2,1	-5,8	-19,7	0,8
Tanzanie	22,8	20,4	20,4	21,3	21,6	21,6	-8,1	-3,1	-2,5	-1,8	-3,2	-3,8
Tchad	13,9	14,3	17,0	20,6	20,8	20,9	-8,9	-1,4	-4,8	-8,1	-5,2	-4,7
Togo	35,3	43,1	42,0	46,1	47,8	48,0	-5,7	-2,6	-0,8	-1,5	-2,7	-2,7
Zambie	19,8	22,9	23,6	29,3	29,9	32,2	1,4	-1,3	0,6	10,4	13,5	14,9
Zimbabwe ²	23,8	42,6	21,9	18,1	18,9	21,0	-10,6	-5,9	4,7	5,8	4,9	3,8
Afrique subsaharienne	34,7	35,7	35,6	38,8	38,6	38,4	-2,5	-2,4	-3,4	-3,0	-2,2	-2,7
<i>Médiane</i>	25,6	28,2	28,0	31,2	33,0	33,0	-6,0	-3,9	-4,3	-4,6	-5,2	-4,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	27,7	29,2	29,6	32,6	33,0	32,7	-4,6	-3,8	-3,7	-4,3	-3,9	-3,6
Pays exportateurs de pétrole	23,5	25,6	25,0	27,4	26,3	26,8	1,4	1,8	-2,0	-3,5	-1,9	-1,4
Hors Nigéria	27,8	26,0	27,5	31,7	29,0	29,2	0,1	2,6	1,2	-2,2	1,7	1,3
Pays importateurs de pétrole	41,9	41,5	41,5	45,1	45,3	44,5	-5,3	-4,8	-4,2	-2,7	-2,4	-3,4
Hors Afrique du Sud	27,7	30,0	30,1	32,8	33,9	33,4	-6,7	-5,6	-4,9	-4,7	-5,1	-4,6
Pays à revenu intermédiaire	37,7	38,5	38,5	42,4	41,8	41,5	-1,1	-1,2	-2,7	-2,1	-1,0	-1,8
Hors Afrique du Sud et Nigéria	30,7	30,8	31,7	36,1	35,8	35,3	-2,0	-1,7	-2,2	-3,2	-2,1	-2,1
Pays à faible revenu	23,9	27,2	27,1	28,8	29,9	29,7	-8,6	-6,7	-5,6	-5,5	-6,0	-5,4
Hors pays en situation de fragilité	24,0	27,2	27,3	28,3	29,8	29,4	-9,6	-7,2	-6,3	-6,5	-7,0	-6,2
Pays en situation de fragilité	20,8	22,5	22,4	25,7	25,8	26,0	-5,2	-5,3	-3,9	-3,8	-3,5	-3,5
Zone franc CFA	21,4	23,8	24,6	28,1	28,6	29,3	-3,6	-4,5	-4,3	-4,6	-4,5	-4,6
CEMAC	20,5	21,8	22,3	26,2	27,2	28,5	-3,5	-2,9	-3,3	-4,6	-1,7	-1,9
UEMOA	22,1	24,9	25,8	29,1	29,3	29,6	-3,9	-5,6	-4,9	-4,6	-6,1	-6,1
COMESA (pays membres d'AfSS)	29,5	32,9	32,1	34,4	36,1	35,1	-6,1	-5,2	-4,5	-4,1	-3,9	-3,2
CAE-5	27,3	27,3	26,9	29,1	29,6	29,6	-7,4	-5,1	-5,2	-5,0	-5,7	-5,6
CEDEAO	22,2	25,3	24,8	27,4	27,3	27,7	-0,4	-1,2	-3,9	-4,4	-4,1	-3,6
SACU	64,8	64,5	65,6	72,9	71,1	70,4	-3,3	-3,0	-2,8	1,5	2,2	-1,0
SADC	50,2	49,0	49,5	54,9	53,9	53,2	-3,4	-2,4	-2,0	-0,1	0,7	-1,0

Voir notes page 31.

Tableau AS4. Dette extérieure, dette officielle, par débiteur et réserves

	Dette extérieure, dette officielle, par débiteur (En pourcentage du PIB)						Réserves (Mois d'importations de biens et de services)					
	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022	2010-17	2018	2019	2020	2021	2022
	Afrique du Sud	13,3	16,6	20,2	26,1	22,7	23,3	5,3	6,0	8,6	6,8	6,5
Angola	26,8	48,6	59,5	88,9	77,6	74,0	8,3	8,7	13,6	9,7	9,6	9,5
Bénin ¹	13,6	18,6	23,8	27,7	35,0	34,5	4,4
Botswana	16,0	12,4	11,8	11,7	10,9	11,8	11,8	10,7	10,1	7,3	7,3	7,4
Burkina Faso ¹	21,2	20,9	23,2	25,4	23,6	22,7
Burundi	20,4	16,9	18,3	17,7	20,3	19,4	3,0	0,8	1,3	0,9	3,1	2,6
Cabo Verde	78,2	100,2	101,9	135,2	129,6	123,3	5,0	5,8	8,9	6,6	6,6	6,4
Cameroun ²	15,3	27,6	29,7	33,2	32,6	32,0
Comores	18,0	15,3	19,6	24,1	25,6	29,3	7,0	7,0	7,0	8,4	9,0	8,6
Congo, Rép. du ²	23,2	28,8	31,0	36,2	29,2	28,0
Congo, Rép. dém. du	16,1	12,6	12,8	12,4	10,2	8,7	1,1	0,5	0,8	0,6	1,0	1,4
Côte d'Ivoire ¹	24,1	27,3	30,0	34,2	34,0	33,5
Érythrée	63,3	64,4	61,7	58,1	54,1	49,2	3,9	2,6	2,1	1,8	2,9	4,2
Eswatini	8,0	10,0	12,7	15,5	18,5	20,0	4,0	2,8	3,2	3,1	3,8	3,3
Éthiopie ³	23,2	30,6	28,5	29,1	31,1	...	2,0	1,7	2,2	2,0	1,8	...
Gabon ²	26,0	38,5	38,9	49,0	42,6	41,8
Gambie	33,8	45,5	46,4	48,0	47,5	47,1	3,9	2,7	3,9	4,7	5,6	5,4
Ghana	22,3	34,0	29,6	36,1	36,2	36,9	2,8	2,4	3,2	3,2	3,2	3,0
Guinée	27,6	19,9	19,7	25,1	33,4	34,9	2,2	2,3	1,5	1,8	2,6	2,6
Guinée-Bissau ¹	23,9	21,0	24,0	27,1	26,2	24,6
Guinée équatoriale ²	7,6	12,2	13,9	16,4	16,2	20,7
Kenya	21,3	29,7	30,7	31,6	34,2	34,7	4,2	4,9	6,1	4,7	5,2	4,6
Lesotho	34,4	38,5	40,0	42,0	31,9	28,6	4,9	4,0	3,9	3,8	4,6	4,6
Libéria	13,6	29,2	35,2	40,7	39,8	39,5	2,1	2,2	2,3	2,6	4,8	4,9
Madagascar	22,9	25,8	26,9	33,5	35,4	35,6	3,0	4,3	5,3	5,2	5,6	5,2
Malawi	16,5	24,9	28,0	31,7	31,2	30,4	2,2	3,0	3,0	2,9	2,8	2,6
Mali ¹	22,0	22,5	26,3	31,9	30,0	27,7
Maurice	14,0	11,2	10,9	21,1	29,0	28,9	6,5	10,3	16,9	13,4	11,1	9,9
Mozambique	56,1	89,9	90,9	100,5	90,8	89,1	3,2	3,8	5,5	4,7	4,6	3,7
Namibie	10,2	15,5	20,2	23,7	19,6	18,2	3,0	4,5	5,4	4,5	4,4	4,5
Niger ¹	16,2	23,2	25,4	33,0	32,0	31,8
Nigéria	2,6	6,8	6,7	8,4	8,3	8,3	6,0	5,1	6,3	5,1	4,8	4,4
Ouganda	14,6	23,2	25,4	30,2	31,9	33,1	4,7	3,9	3,7	3,9	4,3	3,8
République centrafricaine ²	24,9	35,9	35,8	37,0	35,5	34,6
Rwanda	24,5	43,7	49,2	53,7	61,1	64,9	3,7	4,2	4,8	5,0	4,8	4,4
Sao Tomé-et-Principe	77,9	66,3	65,4	64,9	60,7	59,1	4,0	2,7	3,3	4,8	4,6	4,9
Sénégal ¹	28,2	45,1	47,6	48,6	45,9	43,4
Seychelles	39,7	29,1	28,1	43,8	55,3	50,3	3,3	3,7	5,2	4,4	4,4	4,2
Sierra Leone	29,4	38,9	40,9	46,6	46,4	44,9	2,8	3,3	4,1	4,9	6,1	5,1
Soudan du Sud	2,1	0,1	0,3	0,5	0,8	0,8
Tanzanie	24,4	28,9	28,1	28,2	28,0	27,3	4,5	5,8	5,8	5,7	5,3	5,5
Tchad ²	24,0	24,9	24,4	27,0	24,8	25,1
Togo ¹	12,6	14,9	17,6	24,5	25,3	25,0
Zambie	19,8	38,2	48,7	62,4	59,1	49,4	2,9	2,1	2,5	1,3	2,8	0,4
Zimbabwe ⁴	35,3	30,0	36,7	32,6	27,6	25,5	0,5	0,2	0,4	0,1	2,0	1,8
Afrique subsaharienne	14,6	21,7	23,1	27,1	26,0	25,3	5,0	4,7	6,1	4,8	4,9	4,6
<i>Médiane</i>	21,1	27,5	28,1	32,2	32,0	32,0	3,7	3,7	3,9	4,5	4,6	4,4
Hors Afrique du Sud et Nigéria	22,4	30,8	32,4	36,4	36,0	35,1	4,3	3,9	4,9	3,9	4,2	4,1
Pays exportateurs de pétrole	9,1	16,7	17,1	20,4	19,3	18,3	6,1	5,3	6,9	5,2	5,2	5,0
Hors Nigéria	23,1	38,4	43,7	55,9	50,2	48,9	6,4	5,7	8,3	5,6	6,4	6,8
Pays importateurs de pétrole	18,6	24,4	26,4	30,6	29,5	29,3	4,2	4,4	5,6	4,5	4,7	4,4
Hors Afrique du Sud	22,4	28,8	29,7	32,6	33,0	32,3	3,4	3,4	4,1	3,5	3,8	3,6
Pays à revenu intermédiaire	12,6	19,8	21,4	25,8	24,5	23,9	5,5	5,3	7,0	5,4	5,4	5,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	21,8	32,8	35,2	41,4	40,5	39,6	5,2	4,8	6,4	4,7	5,2	5,0
Pays à faible revenu	23,6	28,2	28,8	30,8	30,7	29,9	2,8	2,7	3,0	2,9	3,1	3,1
Hors pays en situation de fragilité	24,1	32,1	32,1	34,1	34,9	34,2	3,4	3,6	3,9	3,7	3,7	3,7
Pays en situation de fragilité	23,0	23,8	25,6	28,2	27,1	26,2	2,6	1,7	2,1	2,1	2,6	2,6
Zone franc CFA	20,1	27,2	29,6	33,9	32,7	32,2	4,8	3,9	5,0	4,8	5,6	5,1
CEMAC	18,3	27,5	29,1	33,7	31,1	31,3	4,5	2,7	3,6	3,1	4,0	4,4
UEMOA	21,8	27,0	29,9	34,0	33,7	32,7	5,0	4,7	5,9	5,8	6,6	5,5
COMESA (pays membres d'AfSS)	20,8	26,9	28,1	30,3	31,3	30,4	3,1	3,1	3,9	3,1	3,5	3,2
CAE-5	21,0	28,8	29,7	31,2	33,0	33,4	4,3	4,9	5,5	4,8	5,0	4,7
CEDEAO	8,6	15,0	15,0	18,3	18,3	17,8	5,1	4,2	5,3	4,4	4,3	4,0
SACU	13,4	16,5	19,9	25,4	22,2	22,7	5,5	6,1	8,5	6,7	6,4	6,1
SADC	18,2	24,3	27,8	33,8	30,3	29,7	5,3	5,7	7,8	6,0	5,9	5,6

Voir notes page 31.